



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
de l'économie et du travail**

**Le jeudi 7 septembre 2000 — N° 76**

Consultation générale sur le projet de loi  
n° 136 — Loi modifiant la Loi sur les forêts  
et d'autres dispositions législatives (2)

**Président de l'Assemblée nationale:  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195  
Québec, Qc  
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Société canadienne des postes – Envoi de publications canadiennes  
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'économie et du travail**

**Le jeudi 7 septembre 2000**

**Table des matières**

<b>Auditions</b>	<b>1</b>
Fonds mondial pour la nature (WWF Canada)	1
Gestion FORAP inc. et cobénéficiaires de CAAF de l'aire commune 035-01	12
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec	21

**Autres intervenants**

Mme Denise Carrier-Perreault, présidente  
M. Stéphane Bédard, président suppléant

M. Jacques Brassard  
Mme Nathalie Normandeau  
M. Benoît Laprise  
M. Robert Benoit  
M. Réal Gauvin  
M. Jacques Côté  
M. Claude Béchard

- \* Mme Anne Vézina, WWF Canada
- \* M. Loïs Lemay, Gestion FORAP inc. et cobénéficiaires de CAAF de l'aire commune 035-01
- \* M. Charles Tardif, idem
- \* M. Paul-Eugène Grenon, Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
- \* M. Jacques Dallaire, idem
  
- \* Témoins interrogés par les membres de la commission



Le jeudi 7 septembre 2000

## Consultation générale sur le projet de loi n° 136

(Neuf heures trente-cinq minutes)

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, la commission va donc reprendre ses travaux. Je vous rappelle que nous sommes réunis ce matin pour poursuivre les consultations générales sur le projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.

Alors, Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

**La Secrétaire:** Oui, Mme la Présidente. M. Benoit (Orford) remplace M. Gobé (LaFontaine); M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata) remplace M. Marsan (Robert-Baldwin); M. Côté (Dubuc) remplace Mme Blanchet (Crémazie); et M. Laprise (Roberval) remplace M. Lelièvre (Gaspé).

## Auditions

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Merci, Mme la secrétaire. Alors, ce matin nous avons donc trois rencontres, nous rencontrons trois groupes: le Fonds mondial pour la nature; la Gestion FORAP inc. et les cobénéficiaires de CAAF de l'aire commune 035-01; puis nous terminerons avec le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec.

Alors, je demanderais donc aux personnes représentant le Fonds mondial pour la nature de bien vouloir s'approcher. Je pense qu'on nous a avisés que la présentation se ferait avec des dispositives, là, des acétates, si je...

**Mme Vézina (Anne):** Oui.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Oui. Alors, de toute façon, je pense que, pour nous, l'important, c'est qu'on puisse prendre connaissance du discours et de l'exposé du Fonds mondial. Alors, Mme Vézina, je crois...

**Mme Vézina (Anne):** Oui.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** ...vous pouvez donc procéder, madame, à votre présentation.

## Fonds mondial pour la nature (WWF Canada)

**Mme Vézina (Anne):** Merci. Je tiens à remercier la commission de l'économie et du travail d'avoir invité le Fonds mondial à participer à cette consultation sur la mise à jour du régime forestier.

Je vais commencer par vous présenter le Fonds mondial. Le Fonds mondial pour la nature est le plus grand organisme privé de conservation au monde avec près de 5 millions de membres et des organisations nationales dans 28 pays. Son objectif global est la sauvegarde de la biodiversité, dont les écosystèmes

forestiers. En effet, le Fonds mondial consacre plus de la moitié de son budget annuel aux forêts. Son approche comporte deux volets: l'établissement d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité des paysages et des écosystèmes et un aménagement écosystémique des forêts à l'extérieur des aires protégées.

Au Canada, le Fonds mondial s'est surtout fait connaître par sa campagne *Espaces en danger* lancée il y a 10 ans dans le but de protéger pour l'an 2000 un échantillon représentatif de chacune des régions naturelles du pays. Au terme de cette campagne, qui s'est terminée le 1er juillet dernier, plus de 38 millions d'hectares avaient été ajoutés au réseau des parcs et des aires protégées. La désignation de 1 000 nouvelles aires protégées a virtuellement doublé la superficie des sites terrestres et marins désormais sous protection. Le progrès demeure cependant bien en deçà de l'objectif visé de parachever le réseau d'aires protégées, objectif que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avaient entériné.

Au Québec, par exemple, le pourcentage du territoire occupé par des aires protégées est passé de 0,4 % à 0,5 % selon les chiffres du ministère de l'Environnement. J'ai ici une carte, je ne sais pas si vous voyez bien. Enfin, c'est ça, c'est plutôt blanc parce qu'il n'y a pas beaucoup d'aires protégées, elles sont en vert. Et, en vert pâle, vous avez les aires protégées qui ont été constituées après le début de la campagne *Espaces en danger*. Alors, pendant ce temps-là, pendant les 10 ans qu'a duré la campagne *Espaces en danger*, par contre, la récolte a augmenté de 40 %. Alors, depuis la Loi sur la forêt de 1986, on parle beaucoup de la nécessité pour les industriels forestiers de respecter les autres usages de la forêt, et, comme le suggèrent les chiffres que je viens de vous citer, l'objectif premier demeure encore la production de matière ligneuse.

Il ne faut donc pas s'étonner si les conflits entourant l'utilisation de la forêt ont augmenté ces dernières années. Les individus et les groupes sont de plus en plus nombreux à s'exprimer sur la façon dont la forêt est gérée. Ils veulent une gestion intégrée de la forêt, ils veulent aussi avoir droit au même respect que les industriels forestiers. La MRN, d'ailleurs, le reconnaît lui-même dans son document d'orientation, sauf que les changements qu'il propose dans sa mise à jour ne semblent pas destinés à nous sortir de l'impasse actuelle. Les autres valeurs et usages de la forêt continuent d'être considérés comme des contraintes qui nuisent à la récolte. Dans le contexte actuel, où les demandes sur la forêt augmentent, cette approche traditionnelle des questions forestières perpétue une situation où le gain de l'un est la perte de l'autre.

Au Fonds mondial, nous pensons qu'il est possible de réduire les conflits entre les différents utilisateurs de la forêt, de conserver la biodiversité et d'assurer la pérennité des ressources forestières. Pour ce faire, nous préconisons la mise en place d'un système de planification de l'utilisation du territoire qui soit

équitable envers les différents usagers de la forêt et durable sur le plan écologique, c'est-à-dire qui doit inclure, entre autres, des aires protégées. Notre intervention dans le cadre de la présente consultation se concentrera sur ces deux aspects de l'aménagement écosystémique, c'est-à-dire la planification de l'utilisation du territoire et les aires protégées.

Dans le système actuel, la gestion des ressources tient lieu de planification de l'utilisation du territoire, surtout aux endroits où l'importance de l'industrie forestière occulte les autres utilisations de la forêt. Au Québec, la forêt publique est en grande partie allouée aux industriels forestiers, ce qui place les autres usagers de la forêt dans la position pour le moins paradoxale de devoir négocier avec l'industrie l'accès à une ressource qui est de propriété publique.

● (9 h 40) ●

Alors, j'ai ici une carte des aires communes. Alors, naturellement les superficies récoltées ou les superficies allouées sont un peu moindres que ce qu'on voit en foncé, mais c'est pour montrer qu'on a vraiment alloué la grande partie de la forêt publique jusqu'à la limite des arbres.

Alors, les conséquences de ce système sont prévisibles. Plus les superficies récoltées augmentent, plus les conflits se multiplient. Le milieu naturel est aussi mal servi par ce système. Lors du calcul de la possibilité forestière, on tient compte des ressources non forestières comme les habitats fauniques, la qualité de l'eau, des sols et des paysages, mais il s'agit d'une approche qu'on pourrait qualifier de conservation par défaut. Dans l'approche que nous préconisons, toutes les composantes de l'écosystème sont considérées au moment de la planification de l'utilisation du territoire et précèdent l'aménagement. Les ressources sont recensées, et des mesures sont mises en place pour en assurer le maintien. Quand les composantes de l'écosystème sont protégées, les superficies disponibles pour la production ligneuse sont identifiées et la possibilité forestière à rendement soutenu est déterminée. Dans ce type de gestion, les niveaux de récolte sont établis en fonction des caractéristiques de la forêt et de ses autres utilisations.

Alors, c'est seulement une question de changer la séquence. Maintenant, on alloue la forêt à l'industrie, on calcule la possibilité forestière et après on pense aux aires protégées et à d'autres considérations, à d'autres usages, ce qui crée beaucoup de conflits. Nous autres, on propose plutôt de planifier et de déterminer les différents usages de la forêt, après, de prendre en considération les aires protégées, et, sur les superficies qui restent, là on calcule la possibilité forestière une fois qu'on a tenu compte de tous les autres usages de la forêt.

C'est évident que c'est plus facile de changer les modes de gestion que l'utilisation du territoire, mais on ne plus vraiment se permettre d'esquiver la question, ne serait-ce que parce qu'un des volets indispensables d'une stratégie de développement durable est la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité des paysages et des écosystèmes. Parce qu'il y en a qui semblent penser que, si on fait un aménagement écosystémique, on n'a pas besoin d'aires protégées et que, si on a des aires protégées, bien on peut faire ce qu'on veut en dehors des aires protégées, on peut faire

ce qu'on veut dans la forêt. On dit — ce n'est pas tellement une nouvelle pour vous plaire — qu'il faut les deux: il faut des aires protégées et il faut un aménagement écosystémique, parce que les aires protégées, elles ne peuvent pas à elles seules protéger toute la biodiversité.

Elles sont nécessaires parce qu'elles sont des sources d'espèces quand on veut restaurer des habitats détériorés, elles servent de refuge aux espèces qui s'accrochent mal des activités humaines puis elles jouent aussi un rôle essentiel en tant qu'échantillon témoin qui rend possible l'évaluation des impacts des pratiques forestières ailleurs sur le territoire. Mais, pour jouer ce rôle-là de témoin, les aires protégées doivent être très grandes et le moins fragmentées possible pour leur permettre de conserver leur intégrité. Lorsqu'une telle situation n'est plus possible, des efforts supplémentaires doivent être mis en oeuvre pour gérer le site et ses alentours. Des corridors les reliant à d'autres secteurs protégés ainsi qu'une zone tampon deviennent alors d'autant plus importants.

C'est ce qu'on appelle la gestion intégrée. Je vais vous montrer un exemple de ce qui se fait présentement, parce que, dans le cadre d'un projet qu'on a... On ne voit pas tellement les... Ça, c'est la région naturelle C-10 où il y a trois parcs, le parc de la Jacques-Cartier, des Grands-Jardins et celui-là qui a été créé au mois de juin, le parc des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie. Et, nous, pour un projet qu'on fait de cartographie, on a des données sur les vieilles forêts, les forêts de 100 ans et plus, et on a aussi les données sur les coupes totales des 30 dernières années. Et, quand on compile ça, on voit que les coupes se font jusqu'à la limite des parcs — c'est vraiment frappant pour le parc des Grands-Jardins — et ça, c'est le genre de choses qui nuit beaucoup à l'intégrité des parcs. En fait, c'est un exemple de chose à ne pas faire.

En ce qui a trait à l'importance des aires protégées au Québec, le pourcentage du territoire faisant l'objet de protection est, comme je l'ai mentionné plus tôt, 0,5 %. En fait, il est aussi — dépendant de la façon dont on calcule — de 4,2 % si on tient compte des territoires qui ont été mis en réserve pour la création future d'aires protégées. Ça, ça a été fait dans les années quatre-vingt-dix. Alors, les territoires mis en réserve, c'est les territoires en jaune. On remarque qu'ils sont surtout au nord de la limite des arbres, et il y en a quelques-uns ici, dans la forêt boréale, mais on remarque encore que, la forêt boréale, il n'y a vraiment pas beaucoup... enfin, il n'y a pratiquement pas d'aires protégées. Alors, quand le ministère de l'Environnement, dans ses calculs, n'inclut pas les territoires mis en réserve, ça fait 4,2 %. Alors, nous, on utilise ce chiffre-là.

Qu'est-ce qu'on entend par aire protégée? En fait, il existe plusieurs désignations. On a des parcs de conservation, des parcs de récréation, des réserves écologiques, des refuges fauniques. Pour démêler tout, l'union mondiale pour la nature, l'UICN, elle, a conçu un système de classification des aires protégées qui comporte six catégories: les catégories 1 à 3 sont associées aux aires protégées où aucune exploitation des ressources forestières, minières et énergétiques n'est permise — c'est ce que le Fonds mondial reconnaît

comme étant des aires protégées; les catégories 4 à 6 correspondent à des aires où certaines formes d'exploitation des ressources sont permises.

Et on remarquera qu'au Québec — encore là, ici, c'est des données du ministère de l'Environnement, je m'excuse si elle est un peu sombre — la majorité des aires protégées tombent dans la catégorie 6. On a très peu d'aires protégées dans 1, 2, 3. En fait, c'est 0,5 %, comme je vous le disais. C'est 0,5 % si on tient compte juste des catégories 1 à 3, mais c'est 2,8 % — ça fait beaucoup de chiffres, là, je m'excuse — si on tient compte des six catégories. Et le gouvernement s'est donné comme objectif d'augmenter ce pourcentage-là à 8 % d'ici l'an 2005, mais 8 %, ça inclut les six catégories et non seulement 1 à 3 que, nous, on considère comme étant des aires protégées.

Si on prend seulement la région au sud du 52e parallèle, on tombe à 1 % du territoire qui est protégé. Cette part est nettement inférieure à celle des autres vocations territoriales qui sont de... Je vais vous le montrer ici, 88 % du territoire est à vocation forestière, 3 % à vocation agricole, 2 % urbaine et 1 % aires protégées.

Il est possible d'évaluer la contribution des aires protégées à la sauvegarde de la diversité écologique et biologique. Pour déterminer la représentation, le Fonds mondial a effectué une analyse de carence du réseau québécois. Il en ressort qu'actuellement aucune des 75 régions naturelles n'est adéquatement représentée. Les 75 régions naturelles, c'est le cadre de référence du ministère de l'Environnement. Quatre le sont modérément — c'est celles en vert olive — 10 sont partiellement représentées et 61 le sont peu ou aucunement. On remarque encore la carence dans la forêt boréale.

Si on fait la même analyse, mais, cette fois-ci, en incluant les territoires qui ont été mis en réserve, là on a une meilleure représentation des régions naturelles: trois deviennent adéquatement représentées, neuf le sont modérément, 37 partiellement et 26 ne le sont pas ou aucunement.

Bon, ce n'est pas une question de tourner le fer dans la plaie, mais, si on compare le Québec aux autres pays étrangers, on remarque aussi qu'on est très en deçà de la moyenne mondiale. C'est d'ailleurs pour ça que le ministère de l'Environnement s'est donné comme objectif 8 %, parce que 8 %, c'est la moyenne mondiale. Alors, on voit qu'on est très, très en deçà. Et ce qu'on voit ici, ça, c'est les 1 à 3, et le total, c'est 1 à 6, et ce qui est en baisse chez les catégories 1 à 3, qu'on considère comme, nous, aires protégées. Mais, même à ça, on est très en deçà de la moyenne du Canada, des États-Unis et même du Japon.

Et, si on regarde seulement par rapport aux autres provinces — puis ça, c'est de 1990 à 1998 — on voit que la proportion, elle n'a pas changé ces dernières années, et encore là elle est très en deçà des superficies protégées dans les autres provinces.

● (9 h 50) ●

Si on fait une analyse plus fine de la situation, on constate que la très grande majorité des sites sont d'une superficie inférieure à 1 km. La plupart des sites se retrouvent ici en bas de 1 km. On en a très peu qui ont une superficie supérieure à 500 km. En fait, on en a quatre: il y a les parcs du Mont-Tremblant, de la Gaspésie, de la Jacques-Cartier et le parc national de la

Mauricie. Et ça, ça soulève un problème, le problème de l'intégrité des sites. Ils sont généralement trop petits et dispersés dans un territoire fortement fragmenté. La fragmentation du territoire, c'est ce qui est dû aux routes, à l'urbanisation, l'agriculture, les chemins forestiers, les parterres de coupe. Puis la fragmentation des habitats, c'est maintenant reconnu comme étant un problème aussi grave que celui de la disparition. Et puis, ce n'est pas un problème juste dans le sud du Québec, c'est aussi un problème au nord. Dans les seules régions administratives du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec jusqu'au 52e parallèle, il y a plus de 4 400 km de chemins forestiers, soit six fois la distance Chibougamau-Montréal.

Une autre analyse que comparer les superficies des territoires forestiers publics avec celles occupées par les aires protégées. Pour l'ensemble du Québec — je m'excuse, les acétates ne sont pas tout à fait planes — vous avez ici la proportion du territoire... Ça, c'est pour l'ensemble du Québec, mais on est mieux de commencer par en bas. Ça, c'est la superficie du Québec. C'est la superficie occupée par les terrains forestiers, les terrains forestiers publics, ceux qui sont productifs, et, ici, on a les parcs. Puis, quand on inclut les projets, les territoires mis en réserve, ça, c'est la proportion du territoire comparée au reste qui est occupé par les aires protégées. Et, si on regarde dans les régions administratives où prédominent les terres publiques, comme en Abitibi-Témiscamingue, on a encore le même portrait, c'est très peu, un petit pourcentage réservé aux parcs et réserves écologiques, même quand on inclut les territoires mis en réserve. Et la majorité du territoire est occupée par la forêt, et même chose pour l'Outaouais, c'est le même patron. Alors, en général, les aires protégées représentent des superficies minimales et sont loin de constituer une menace au développement de l'industrie forestière ou un facteur de perte en production de matière ligneuse.

Si on regarde par domaine bioclimatique, on observe des déficits flagrants en forêt boréale, j'ai essayé de vous le souligner à plusieurs reprises. La forêt boréale, c'est toute cette région-ci, ça continue sur la Côte-Nord. Alors, dans cette région, je crois, 0,1 % du territoire est protégé. La forêt boréale nordique doit faire l'objet d'une attention particulière. Le besoin de conserver des échantillons représentatifs de ce biome est d'autant plus pressant qu'il s'agit d'un des derniers grands écosystèmes forestiers intacts de la planète et que les superficies convoitées pour l'exploitation forestière sont importantes. Je crois que les deux tiers du bois coupé présentement au Québec proviennent des régions Abitibi, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord et les régions plus au nord.

De plus, on connaît mal la productivité et la régénération des écosystèmes forestiers nordiques. L'application pure et simple des modes de gestion du sud risque d'avoir des conséquences négatives irréversibles sur les écosystèmes nordiques. Étant donné la quasi-absence d'aires protégées dans cette région, il est impératif d'identifier un certain nombre de grands sites représentatifs et de les mettre en réserve à des fins de protection. Un tel réseau d'aires protégées offrirait une protection aux vieilles forêts menacées par l'exploitation forestière.

C'est parce que, dans une forêt aménagée, les peuplements dépassent rarement 100 ans. Puis, quand on regarde dans la forêt boréale, même s'il y a beaucoup de feux, même si la fréquence des incendies — ça varie selon les régions — est quand même assez élevée, la moyenne d'âge est plus élevée. Si on prend une forêt soumise à un cycle de feux de 100 ans, par exemple, environ 37 % des peuplements ont plus de 100 ans. Tandis que, si on commence à aménager la forêt boréale, ces forêts-là risquent, sinon de disparaître... bien, enfin d'être moins fréquentes.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme Vézina?

**Mme Vézina (Anne):** Oui.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Je suis désolée de vous interrompre, mais, si vous pouvez faire votre conclusion, il reste à peine deux minutes sur le temps de votre présentation.

**Mme Vézina (Anne):** Deux minutes? Oui, oui. Alors, c'est aussi pour le caribou des bois, parce que le caribou des bois aussi recule au fur et à mesure que la coupe avance.

Alors, selon le Fonds mondial, la mise à jour du régime forestier devrait clairement identifier le volet aires protégées et incorporer la mise en place de modalités de gestion assurant le maintien de zones tampons autour des aires protégées et des corridors les reliant.

Mais, il ne faudrait pas croire que c'est seulement les organismes de conservation qui sont les seuls à réclamer des aires protégées, nos sondages indiquent qu'une majorité de la population est favorable à la mise en place d'un réseau protégé. Même si, en général, les Québécois donnent moins d'argent pour la conservation que le Canadien moyen, ils ont des attentes plus élevées face à leur gouvernement. En effet, 70 % des Québécois veulent que le gouvernement respecte ses engagements en matière de conservation. Ils sont aussi plus optimistes quant aux retombées économiques des efforts de conservation que la moyenne de la population canadienne.

Je terminerai en disant qu'un réseau d'aires protégées et une gestion intégrée des ressources à l'extérieur de ces territoires permettraient d'assurer l'exploitation durable des forêts publiques du Québec. Ça amènerait plus de stabilité dans l'approvisionnement en fibre étant donné que l'allocation de la matière ligneuse serait basée sur la capacité de la forêt à soutenir une variété d'usages à perpétuité.

Puis il ne faudrait pas perdre de vue également que le marché est de plus en plus exigeant en matière de pratiques forestières respectueuses de l'environnement. Nous autres, au Fonds mondial, on mise beaucoup sur la certification pour opérer cette transition-là vers un aménagement durable et on y voit beaucoup d'avantages. Ça permet de maintenir l'accès aux forêts et aux marchés et offre l'assurance d'un approvisionnement en bois à long terme. L'amélioration de la performance environnementale peut aussi se traduire par des coûts moins élevés et des profits plus élevés en raison d'une

utilisation plus efficace des ressources. La certification améliore la réputation de l'entreprise auprès des clients et des communautés locales. Elle permet aux entreprises certifiées de concentrer leurs efforts sur les questions de production plutôt que sur les conflits environnementaux. Et puis la certification augmente le moral des employés. L'amélioration considérable du moral de l'entreprise est une des conséquences inattendues de la certification. Les forestiers ont l'impression que leurs efforts sont maintenant récompensés.

Et je voudrais terminer sur une phrase de l'un des anciens directeurs de MacMillan Bloedel qui disait: «L'industrie forestière peut satisfaire à toutes ses obligations légales et néanmoins perdre sa licence sociale.» Merci beaucoup.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Merci, Mme Vézina. Si vous voulez prendre place, nous allons poursuivre en échangeant avec vous sur l'objet de votre présentation.

D'accord. Alors, M. le ministre, si vous voulez débiter la période d'échanges.

**M. Brassard:** Oui. Alors, merci, Mme Vézina, de votre présence parmi nous au nom du Fonds mondial pour la nature. Évidemment, je savais déjà que votre préoccupation centrale et dominante concernait toute la question des aires protégées. Vous signalez qu'il n'y a rien concernant toute cette question-là dans la révision du régime forestier, il y a quand même des dispositions du projet de loi qui permettront de protéger des écosystèmes forestiers exceptionnels. Mais, également, aussi il faut mentionner que le gouvernement a décidé récemment, au printemps dernier, de mettre en place un groupe interministériel comprenant le ministère de l'Environnement, bien sûr, mais le ministère des Ressources naturelles également et FAPAQ, le secteur faune de l'État, et avec pour mandat bien précis de concevoir et de mettre en oeuvre par la suite une stratégie concernant les aires protégées et avec un objectif aussi d'en arriver à protéger 8 % du territoire.

● (10 heures) ●

Vous êtes évidemment, sans doute, au courant de ces décisions et vous serez d'ailleurs mis à contribution, comme vous le savez, dans des comités qui vont regrouper d'autres intervenants que les ministères concernés pour en arriver à mettre au point cette stratégie. Alors, ce n'est pas partie intégrante de la révision du régime forestier, mais c'est quand même une décision de gouvernement et une stratégie dont le ministère des Ressources naturelles sera également partie prenante.

Alors, je pense que ça m'apparaissait important de faire cette remarque concernant les aires protégées. Mais évidemment il y a des dispositions, dans le projet de loi, qui prévoient qu'un certain nombre d'intervenants seront mis à contribution, impliqués dès le départ du processus d'élaboration des plans généraux d'aménagement: les MRC, les communautés autochtones, les gestionnaires de territoires fauniques, pourvoires et zecs, de réserves fauniques aussi, c'est la SEPAQ.

Est-ce que vous considérez qu'il s'agit là à tout le moins d'une mesure qui va, sans aucun doute, permettre de réduire l'apparition de situations conflictuelles,

dont vous faites état dans votre mémoire, impliquant plusieurs usagers de la forêt?

**Mme Vézina (Anne):** Bien, en fait c'est qu'on...

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Oui, Mme Vézina.

**Mme Vézina (Anne):** ...consulte surtout la population au moment de la gestion. Et nous, ce qu'on suggère, c'est qu'il devrait y avoir comme... C'est très conflictuel, en soi, tout ce qui s'est passé en Ontario dans le cadre du *Lands for Life* et en Colombie-Britannique aussi, où c'est vraiment... Là, ils prennent des décisions sur la planification... sur l'utilisation du territoire, là, où on essaie de partager le territoire. Tandis que, là, présentement, on essaie de trouver des situations d'accommodement, on essaie d'améliorer la gestion. Mais, nous, on pense que ça devrait se faire à un niveau plus global de planification du territoire. Ce n'est pas très clair, dans le régime forestier, que la participation du public va se faire à ce niveau-là. On va toujours lui demander de se prononcer sur les plans d'aménagement, et je trouve c'est un peu tard dans le processus pour le public à s'impliquer. La forêt est une propriété publique et les gens ont leur mot à dire sur la façon dont elle est utilisée, pas seulement sur la façon dont elle est gérée par l'industrie.

Et je voudrais juste rajouter quelque chose à propos des aires protégées parce que je n'ai pas eu le temps de... on en parle dans notre mémoire et je n'ai pas eu le temps d'en parler dans ma présentation. C'est à propos des écosystèmes forestiers exceptionnels. Nous autres, on ne considère pas qu'ils contribuent vraiment aux aires protégées. Ils sont très petits, ils ne peuvent pas être plus que 1 000 ha. Alors, c'est un peu la question de la fragmentation dont je parlais aussi un peu plus tôt. Et ils ne sont pas vraiment protégés parce que leur statut peut être révoqué par le ministre et on peut y permettre des aménagements. Alors, ce n'est pas vraiment des aires protégées. Et, moi, ce qui me fait aussi... quand je vois toutes les consultations qu'il faut faire juste pour retirer ces petits minuscules écosystèmes forestiers exceptionnels des plans d'aménagement, je me dis: Mais, mon Dieu! C'est ça qui est bizarre. On consulte et on consulte tous les intervenants pour faire des aires protégées, mais est-ce qu'on a été consultés quand il s'agit d'attribuer la forêt et de décider? C'est des décisions dans... C'est à ce niveau-là qu'on pense que la population devrait être impliquée plus.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, M. le ministre.

**M. Brassard:** Bien, sauf que les... Ce qu'on prévoit dans le projet de loi, c'est-à-dire les écosystèmes forestiers exceptionnels, ce n'est pas l'unique façon, là, de créer des aires protégées, là. Quand on...

**Mme Vézina (Anne):** ...on considère que ce n'est même pas des aires protégées.

**M. Brassard:** Bien là, donc d'après vous, ce ne serait même pas considéré comme des aires protégées.

**Mme Vézina (Anne):** Si elles n'ont pas vraiment de statut légal en tant que... Si c'est trop susceptible...

**M. Brassard:** Bien, elles vont avoir un statut légal parce que c'est dans la loi.

**Mme Vézina (Anne):** Oui, mais il peut être facilement révoqué. Là, on dit qu'on peut y permettre des aménagements. Alors, ce serait peut-être catégoriser...

**M. Brassard:** Un parc aussi, ça peut être réduit. Vous pouvez réduire le territoire d'un parc. Vous faites des audiences publiques puis vous pouvez réduire le territoire d'un parc. Alors, est-ce qu'un parc, en vertu de la Loi sur les parcs...

**Mme Vézina (Anne):** Ça a l'air plus laissé à la discrétion...

**M. Brassard:** ...est une aire protégée? Je pense que oui.

**Mme Vézina (Anne):** Oui, oui.

**M. Brassard:** Bon. En tout cas, de toute façon... Mais je comprends ce que vous suggérez. Ce que vous proposez, c'est une nouvelle façon de partager le territoire. Avez-vous fait une évaluation économique, ne serait-ce que préliminaire, d'un pareil mode de gestion? Si vous procédez de cette façon-là, que vous donnez satisfaction aux pourvoyeurs, aux villégiateurs d'abord, que vous prévoyez des protections pour les habitats fauniques, enfin toute la liste des éléments dont vous avez fait mention dans votre mémoire, puis qu'ensuite ce qui reste est attribué pour l'utilisation de la matière ligneuse, avez-vous fait une évaluation ne serait-ce que sommaire sur le plan économique? Parce que, moi, j'ai vécu dans le Bas-Saint-Laurent, là. Dans le Bas-Saint-Laurent, j'ai annoncé 15 % de baisse de possibilités. Vous avez vu les réactions. Et ça a été presque la tourmente. Il y en a qui l'ont alimentée, en plus. Ça n'a pas servi à apaiser les inquiétudes. Mais, si on procède comme vous le dites ou comme vous le proposez, je suis à peu près certain qu'en bout de processus vous allez vous retrouver avec moins de volume disponible pour l'industrie forestière, avec des impacts évidents sur les emplois, sur les investissements.

**Mme Vézina (Anne):** Mais les impacts sont là...

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Oui, Mme Vézina.

**Mme Vézina (Anne):** Vous venez de le dire, vous avez réduit les allocations au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, et, nous, on n'a rien à voir là-dedans. Le système actuel va mener à des réductions...

**M. Brassard:** Je sais que vous n'avez rien à voir là-dedans. Mais, si on applique votre mode de gestion que vous proposez, moi, j'aimerais bien savoir quel impact ça va avoir sur le plan économique.

**Mme Vézina (Anne):** Enfin, ce que je vous ai décrit, c'est un système un peu idéalisé qui n'a jamais été mis en place ailleurs au Canada, à ce que je sache. Mais ce qui s'est fait en Ontario, c'est peut-être une version de ça. La préoccupation dans le cadre du *Lands for Life*, c'était d'atténuer les pertes, le retrait des superficies à cause des aires protégées. Alors, il y a eu beaucoup d'efforts faits pour justement qu'il n'y ait pas d'impacts économiques sur les communautés qui vivent de la ressource. Et c'est la façon dont on procède. C'est peut-être plus réaliste que ce que je vous ai décrit. Mais, nous autres, la position qu'on a prise, c'est de créer des aires protégées de cette façon-là, c'est en essayant d'atténuer.

**M. Brassard:** Parce que, dans la mise en oeuvre, quand on aura adopté la stratégie sur les aires protégées au Québec, avec comme objectif 8 % du territoire, c'est évident qu'on va devoir aussi, là, tenir compte des impacts économiques et voir à faire en sorte d'en atténuer le côté négatif. On va aussi devoir. Parce que, passer de 4 % à 8 %, ça veut dire que... Donc, on va doubler la superficie des aires protégées. C'est ça, en bout de piste, qui va se produire. C'est évident qu'il faudra tenir compte des impacts économiques et il faudra envisager des façons de les atténuer, ces impacts négatifs sur le plan économique. Ce que vous me dites, c'est qu'en Ontario ils ont justement pris en compte cette dimension-là pour s'efforcer de réduire les impacts négatifs.

**Mme Vézina (Anne):** Oui, c'était la seule façon de négocier avec l'industrie. Je veux dire, à un moment donné, on se confronte à une réalité, on ne peut pas y échapper, même si on n'est pas d'accord...

**M. Brassard:** Pas uniquement avec l'industrie, Mme Vézina, avec le monde aussi.

**Mme Vézina (Anne):** Oui, oui, mais il y a beaucoup de monde aussi, je veux dire...

**M. Brassard:** Parce que, dans le Bas-Saint-Laurent, il n'y a pas juste l'industrie, il y avait tout le monde.

**Mme Vézina (Anne):** Oui, oui, mais... sûrement que c'est difficile de concilier...

**M. Brassard:** Même la députée de l'opposition était là.

**Mme Vézina (Anne):** C'est difficile de concilier, je ne dis pas que c'est facile. Oui, puis, en fait, on essaie de la faire aussi avec notre entente avec le Fonds mondial et l'AMBSQ. C'est qu'on essaie de voir des... Ça, c'est informel, comparé à ce qui s'est fait en Ontario, qui était une démarche qui faisait partie de la démarche gouvernementale, et on essaie de l'atténuer.

● (10 h 10) ●

Et ce qui est intéressant en Ontario, c'est qu'ils ont aussi pris des mesures pour de futurs... Parce que ce n'est pas juste une question de pourcentage. Même au Québec, quand on va être rendu à 8 %, ça serait étonnant que le réseau d'aires protégées soit représentatif de la diversité biologique. Alors, il va falloir

continuer à en faire. Et ce qu'ils ont fait en Ontario, maintenant avec les mesures d'atténuation, ça va amener une meilleure sylviculture. Et l'idée, c'est de produire plus aussi sur peut-être des surfaces réduites, mais c'est de compenser pour les volumes. Alors, ce qu'ils vont réussir à aller chercher... À l'avenir, les surplus qu'ils vont réussir à dégager avec leurs mesures d'atténuation, la moitié va aller à l'industrie et la moitié va aller à la création d'autres aires protégées, parce que présentement le réseau n'est pas représentatif en Ontario. Alors, c'est ça aussi qui n'est pas clair dans le régime forestier, l'idée du rendement accru. Ce rendement accru là, c'est pourquoi? Est-ce que c'est pour éventuellement faire des aires protégées ou...

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. le ministre, c'est la dernière question.

**M. Brassard:** C'est sûr qu'on a ça en tête aussi, quand on parle de rendement accru... et la politique n'est pas encore élaborée. Mais, quand on parle de rendement accru, on a aussi en tête le fait que, à partir du moment où va doubler le territoire d'aires protégées à terme, c'est clair qu'il faut envisager des avenues pour en arriver à faire en sorte que ce processus de mise en place d'aires protégées n'ait pas d'effets trop négatifs sur l'industrie forestière. Et le rendement accru est une piste de solution à cet égard.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, je comprends que c'était un commentaire. Alors, Mme la députée de Bonaventure.

**Mme Normandeau:** Merci, M. le Président. Bonjour, Mme Vézina. Merci de nous faire partager votre vision du projet de loi qui a été déposé.

Écoutez, moi, je suis porte-parole pour l'opposition en matière de ressources naturelles. J'ai mon collègue ici, à ma gauche, porte-parole au niveau de l'environnement. Il y a notre collègue d'Argenteuil, qui est responsable du dossier faune et parcs, qui malheureusement n'est pas avec nous aujourd'hui. Alors, nous, on tenait évidemment à ce que la vision environnement, faune et parcs et forêts puisse être présente pour les travaux de cette commission. Moi, par contre, j'ai une question qui rejoint un peu celle du ministre. Tous s'entendent pour dire qu'on doit évidemment protéger la biodiversité, avoir un aménagement forestier durable, prendre soin de notre biodiversité. Mais en même temps, si ces principes-là s'imposent avec vigueur dans leur application, on doit évidemment les concilier avec les aspects économiques.

Premièrement, est-ce que vous pensez qu'on peut concilier ces principes-là? Et deuxièmement, concrètement, quelle forme ça pourrait prendre de votre côté? Parce que j'imagine que vous avez fait une réflexion là-dessus. Donc, s'assurer dans le fond que ce scénario-là puisse faire des gagnants à tous les niveaux. Parce que, dans votre mémoire à la page 3, dans une de vos recommandations, vous exhortez le ministère à mettre en place un système de planification de l'utilisation du territoire à l'échelle du paysage, qui soit équitable envers les différents usagers de la forêt et durable sur le plan écologique.

Alors, évidemment quand on est à la recherche de l'équité, il faut s'assurer qu'il y ait des consensus qui se dégagent. Alors, comment on peut concilier tout ces intérêts-là qui semblent de prime abord assez divergents? Il y aura des choix qu'on devra faire, il y aura des coûts liés à ça. Comment vous voyez ça, vous, de votre côté?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme Vézina.

**Mme Vézina (Anne):** Oui, mais ça, c'est des choses qui vont se faire lors de... Moi, je n'ai pas de solution magique. Je voudrais dire que je suis seulement temporairement au Fonds mondial. Alors, la réflexion du Fonds mondial, je ne l'ai peut-être pas assimilée complètement dans les trois mois que j'ai été là. Je remplace la directrice, qui est en congé.

Il y a toute la question économique, c'est certain, mais il y a aussi la question... Mais ça, nous autres, il y a d'autres groupes environnementaux qui font plus de réflexion sur la question économique, parce qu'en fait on ne sait pas si le développement de l'industrie forestière, présentement... Il y a toute la question des subventions. Je me demande jusqu'à quel point ça crée de la richesse s'il faut subventionner le système de la façon qu'on le fait. Il y a l'histoire des droits de coupe et tout, et je me dis: Avec tous les changements qui se font au niveau des traités de libre-échange, au niveau aussi de la certification forestière, ça va amener les opérateurs forestiers à changer leurs façons. Et c'est peut-être — finalement, ça serait ironique — par les forces du marché plutôt que par la réglementation du gouvernement que ça se produirait, cette sorte d'harmonisation là. Mais, nous, on pense que la certification, ça va devenir...

Ici, au Québec, on commence seulement à sentir la pression, mais ça va devenir un instrument qui va un peu permettre d'amener les usagers à se parler, parce que, là, l'opérateur forestier va être jugé sur sa performance environnementale et il va être jugé par un tiers indépendant. Enfin, il y a plusieurs types de certification. Nous autres, celle-là qu'on préconise, c'est celle par le FSC, le Conseil de la bonne gestion forestière. C'est peut-être ça, finalement, plus que... Parce que, moi, personnellement, c'est ça qui m'étonne. Dans nos réunions qu'on a eues avec les gens, où on parle d'atténuation, c'est que tout le monde a des bonnes intentions puis tout le monde dit: Pourquoi on ne fait pas ça? Pourquoi on ne fait pas ça, des méthodes sylvicoles qui semblent aller de soi? Et il y a quelque chose, dans la façon dont le système est structuré, qui agit comme un désincitatif. Et c'est peut-être... Nous, on ne s'attarde pas à ces questions-là, nous autres, on voit ça... une approche plus globale et c'est pour ça qu'on mise sur la certification, parce que, sans ça, c'est des batailles à n'en plus finir avec les gouvernements et la réglementation, et tout. Alors, on mise beaucoup sur les marchés.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme la députée de Bonaventure.

**Mme Normandeau:** Bien, puisque vous voyez ça sous un angle global, j'imagine qu'il faut tenir compte

de l'aspect économique évidemment, lorsqu'on discute de l'aspect environnemental.

**Mme Vézina (Anne):** Oui.

**Mme Normandeau:** Tout à l'heure, vous avez dit: Écoutez, je pense qu'on... Vous avez soutenu, il y a quelques secondes, qu'on devrait peut-être changer l'approche, vous avez parlé de désincitatif, là. Est-ce que vous pensez qu'il y aurait du travail à faire de ce côté-là?

**Mme Vézina (Anne):** Bien, sûrement qu'il y a du travail à faire, mais je n'en ai pas, de solutions. Il s'agirait de voir où sont justement les désincitatifs, qu'est-ce qui fait... Bon, bien, c'est la forêt publique, je ne suis pas prête à blâmer l'industrie, parce que, finalement, elle fait ce qu'on lui demande de faire, elle respecte le RNI. Mais pourquoi le résultat n'en est pas un d'une forêt bien gérée et d'une forêt en santé? C'est ça, il faut se poser la question. Et au niveau économique, est-ce que c'est viable, la façon dont on continue? Quand la forêt sera trop dégradée... Déjà, on est rendu des spécialistes d'aller couper du bois de sciage dans des très petits arbres, mais ça, avant, ils n'étaient pas petits, les arbres, là, il y a une raison à ça. Alors, est-ce que c'est viable, est-ce qu'on peut continuer comme ça longtemps? C'est entendu qu'on essaie de protéger nos intérêts. Maintenant, c'est comme ça qu'elles voient, les industries, elles pensent à leur rendement aujourd'hui. Mais, dans 30 ans, si elles ne font pas de réforme, quelle part de l'économie elles vont occuper? Je ne sais pas.

Nous, on pense que c'est plus viable à long terme de passer à un aménagement écosystémique. Ça amène une stabilité, ça amène une sécurité, aussi. Parce que, comme je le disais, les compagnies forestières sont de plus en plus contestées, on conteste leur droit d'aller couper en forêt publique, et c'est une considération. Alors, je ne pense pas qu'à long terme c'est économiquement viable de continuer de la façon dont elles continuent.

**Mme Normandeau:** Merci.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, M. le député de Roberval.

**M. Laprise:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Dans le pourcentage d'aires protégées, par rapport à l'ensemble du territoire du Québec, quel serait le pourcentage idéal, selon vos recommandations?

**Mme Vézina (Anne):** C'est ça, ce n'est pas tellement une question de pourcentage que de représentation. Et ça, c'est ce qu'on essaie de faire présentement, c'est d'identifier des sites-candidats et après, une fois qu'on a identifié des sites, on regarde s'ils représentent bien la biodiversité des régions naturelles. Alors, c'est difficile, a priori, de dire un pourcentage. Le pourcentage qui est souvent présenté, c'est le 12 %; ça, ça vient de la commission Brundtland. Parce que, eux autres, au moment où ils ont écrit leur rapport — ça vient du rapport Brundtland — ils ont dit: Le pourcentage des

aires protégées, c'est de 4 % à travers le monde, il faudrait tripler ça. Mais ça, c'est un chiffre un peu arbitraire, le 12 %, et ça porte aussi flan à la critique. Alors, nous, ce qu'on dit: On veut un réseau représentatif, et ça, on va le savoir une fois qu'on aura fait une analyse des... Alors, ça veut dire qu'il faut que chaque région naturelle...

**M. Laprise:** Maintenant, est-ce que les aires protégées que vous préconisez, au niveau activité, ça pourrait recréer quand même une activité économique importante, soit en termes de villégiature ou encore en termes d'utilisation de la forêt par une vocation différente?

● (10 h 20) ●

**Mme Vézina (Anne):** Ça, il y a beaucoup d'études qui ont été faites sur les retombées économiques des parcs. Et là je n'ai pas de... enfin, il y a certains parcs, ça ne serait pas nécessairement des parcs, ils sont trop éloignés, ça serait plus des parcs de conservation que des parcs qui seraient visités par la population. Mais encore là, il y a tout un tourisme, les Français qui viennent dans le Grand Nord, et il y a vraiment un gros potentiel de ce côté-là et c'est des touristes qui paient cher pour vivre l'expérience. Puis eux autres, ceux qui vont faire de la chasse et de la pêche dans les pourvoiries dans le Nord, quand ils survolent en avion, les clients n'aiment pas ça voir les coupes à blanc. Alors, oui, il y a des retombées économiques importantes. Je lisais qu'en Colombie-Britannique il y a une vallée où, je pense, la Weyehauser voulait aller couper, ça allait rapporter 1 million de dollars, mais que juste les activités touristiques dans cette vallée-là valaient comme beaucoup plus que la coupe forestière.

Oui, on en a, des rapports. Je peux vous en laisser un sur les avantages et les retombées économiques des aires protégées.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, merci. Merci, madame. Alors, M. le député d'Orford.

**M. Benoit:** Oui, bonjour. Mme Vézina, vous êtes sévère à l'égard du gouvernement. Depuis nombre d'années, vous émettez un bulletin à tous les ans, et je pense que le gouvernement n'a jamais rencontré la norme, depuis aussi loin que je me souviens.

Vous dites dans votre mémoire que les aires protégées, au Québec... «est toujours une des plus faibles au monde». Qui sont les grands gagnants en ce moment dans les pays qui, au monde, ont eu une approche très proactive et ont réussi à protéger des aires? Qui sont les grands gagnants?

**Mme Vézina (Anne):** Vous voulez dire: Quels sont les pays qui ont le plus...

**M. Benoit:** Les pays ou les parties de pays.

**Mme Vézina (Anne):** Bien, je vous ai montré dans le diagramme... il y a les États-Unis qui ont beaucoup d'aires protégées. Je ne sais pas si... Là, on a comparé plutôt avec des pays au même niveau économique, alors même le Canada. Mais qu'est-ce que

vous voulez dire, «gagnants»? Vous voulez dire qu'est-ce que ça...

**M. Benoit:** Quels sont les pays qui, finalement, sont arrivés à cette norme mondiale? Et mon autre...

**Mme Vézina (Anne):** Mais ce n'est pas une norme, le 8 %, c'est la moyenne. Ce n'est pas une norme, ce n'est pas un objectif à atteindre. Le gouvernement du Québec s'est donné ça comme objectif pour être au même niveau que les pays...

**M. Benoit:** Le Québec s'est donné comme norme — est-ce que j'ai raison — 8 %?

**Mme Vézina (Anne):** Ce n'est pas une norme, c'est un objectif.

**M. Benoit:** C'est un objectif.

**Mme Vézina (Anne):** Mais c'est un objectif pour la stratégie en l'an 2005. Après, il reste encore toute la question de la représentation. Et ce ne sera pas fini en 2005, les parcs, ça va continuer.

**M. Benoit:** Non, j'en suis convaincu. La norme mondiale, elle, elle serait de 12 %?

**Mme Vézina (Anne):** Encore là... Bien, comme je vous disais, c'est le rapport Brundtland, le 12 %. Nous autres, on mise plutôt sur la représentation, on ne peut pas dire a priori quel pourcentage ça va représenter. Ça peut être moins, ça peut être plus, on ne sait pas. Il faut faire l'exercice.

**M. Benoit:** À quoi vous attribuez ce fait que nous soyons un des plus faibles au monde? Où est-ce qu'on a erré? Où est-ce qu'on a fait le péché? Où est-ce qu'on s'est trompé? Est-ce qu'on a eu un comportement de pays du tiers-monde qui a spolié, finalement, sa ressource naturelle? Où est-ce que le Québec s'est trompé dans son histoire?

**Mme Vézina (Anne):** Ah, mon Dieu!

**M. Benoit:** Parce que, si on veut corriger cette erreur-là...

**Mme Vézina (Anne):** Moi, je pense que... Bien, il y a la question aussi d'avoir alloué une grande partie de la forêt publique à l'industrie. Déjà, ça pose une embûche, parce qu'après il faut négocier avec l'industrie pour avoir les territoires. Et il y a aussi que, par rapport aux autres provinces, la population, comme je le disais, elle s'en remet beaucoup au gouvernement. Alors, ils ne sentent pas... Là, je pense que c'est une des questions... le gouvernement ne sent pas la pression venant de la population. Même si la population est pour les aires protégées, elle n'est pas aussi militante que dans d'autres provinces pour s'impliquer, comme en Colombie-Britannique. Je ne dis pas qu'il faudrait faire comme la Colombie-Britannique, mais, pour le gouvernement, je pense que ça joue beaucoup de ne pas sentir la pression. Alors, ça encourage à l'inertie.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. le député d'Orford.

**M. Benoit:** Alors, vous invitez les populations à être vigilantes, à participer?

**Mme Vézina (Anne):** À participer plus, parce que, on l'a vu après le documentaire de Richard Desjardins, elles étaient préoccupées. Et, si on pouvait comme relier les deux... Parce qu'il y a un lien entre la pratique forestière et les aires protégées, parce que, un des obstacles aux aires protégées, c'est l'industrie.

**M. Benoit:** Ces aires protégées là, dans votre littérature, pas ce qu'on a aujourd'hui, mais de tout temps, vous parlez de les rejoindre, de les associer...

**Mme Vézina (Anne):** Oui.

**M. Benoit:** ...avec des corridors. Est-ce que tout ça fonctionne? Comment on dit aux orignaux qu'il y a une autre aire protégée 23 milles plus loin et que le corridor...

**Mme Vézina (Anne):** Oui, c'est ça. Eux autres, ils...

**M. Benoit:** ...il est en quelque part dans le milieu?

**Mme Vézina (Anne):** J'imagine qu'ils suivent les corridors, ils vont où...

**M. Brassard:** La signalisation.

**Mme Vézina (Anne):** La signalisation routière, oui.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme Vézina.

**Mme Vézina (Anne):** Je ne sais pas s'il y a assez de cas où c'est... Parce que ça commence à se faire, parce que c'est de ça qu'on s'est aperçu, que les parcs devenaient des...

**M. Benoit:** Des enclos, finalement.

**Mme Vézina (Anne):** ...flots dans des mers d'exploitation. Alors, les animaux, dès qu'ils sortaient du parc, ils se retrouvaient ou bien dans des coupes ou près des villes.

Alors, je ne sais pas si on a assez d'exemples où ça se fait. Je sais qu'il y a un projet pour relier le parc Algonquin au parc Adirondacks, mais, encore là, je ne sais pas si on peut encore voir les bénéfices. Mais c'est évident qu'il faut faire quelque chose, faire des grands, grands parcs et les relier, pour les petits.

**M. Benoit:** Vous dites, à la page...

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. le député d'Orford, avez-vous d'autres questions?

**M. Benoit:** Oui, excusez. Vous dites, à la page 7 de votre mémoire — ça sera ma dernière question: «Jusqu'à présent, aucune stratégie d'aménagement ne s'est avérée efficace pour contrer ce recul. Et on ne peut dire si l'atténuation des effets des coupes forestières sera suffisante pour assurer le maintien de la présence du caribou des bois de forêt boréale», etc. Êtes-vous après baisser les bras, là, vous autres, les gens de WWF?

**Mme Vézina (Anne):** Baisser les bras? Non, non, mais c'est pour ça qu'on veut des aires protégées. On est en train de la couper, là, la forêt boréale. C'est le moment de faire des aires protégées. On ne fera pas des aires protégées une fois que l'industrie aura passé. Et une des raisons, c'est au moins de s'assurer que les caribous, dans ces régions-là, vont pouvoir se maintenir et éventuellement, comme ça va servir de région témoin, on va peut-être réussir à comprendre, à trouver des façons d'aménager la forêt pour qu'ils se maintiennent aussi idéalement en dehors des aires protégées. C'est juste qu'on ne sait pas comment le faire. Avant, des caribous, il y en avait jusqu'au New Hampshire, il y en avait à l'Île-du-Prince-Édouard et maintenant on les retrouve seulement dans le Nord.

**M. Benoit:** L'arrivée des ours dans les villes — encore ce matin, on voit, je pense que c'est dans le *Journal de Québec*, les ours tout près des cours d'école — est-ce que c'est un effet direct de la coupe intensive alentour de régions comme Québec?

**Mme Vézina (Anne):** Ah! ça, je ne pourrais pas vous le dire.

**M. Benoit:** Vous ne sauriez pas dire.

**Mme Vézina (Anne):** Habituellement, les ours sont attirés par les déchets, par les sources de nourriture facilement accessibles dans les villes.

**M. Benoit:** Merci, Mme Vézina.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, M. le député de Chicoutimi. Et vous rappeler qu'il ne reste que quatre minutes, M. le député.

**M. Bédard:** Merci, Mme la Présidente. Quatre minutes, oui, je vais être bref. Je vous remercie, c'est intéressant. Puis, dans votre présentation, vous avez bien... C'est une situation qu'on connaît bien, effectivement, par rapport au territoire québécois. Et évidemment, vos revendications sont un peu celles de tous les Québécois dans une situation idéale. Je veux dire, à la limite, on pourrait mettre 100 % du territoire comme parc et je pense qu'on le souhaiterait tous, même comme Québécois, à la limite et comme personne qui souhaite protéger son environnement. Mais évidemment, quand on vient des régions qui vivent de la forêt, ça a un impact particulier. Autant les gens comme chez nous ont vu le film de M. Desjardins, autant, bon, sur le moment, effectivement, ils disent qu'est-ce qu'on fait avec nos forêts, mais quand, le lendemain, ils vont en usine, ils ont peut-être une autre vision des choses. Et M. le ministre l'a bien exprimé tantôt. Quand on

annonce qu'une région va avoir une baisse au niveau de ses approvisionnements, là, à ce moment-là, je peux vous dire, les gens, ils se lèvent. Ce que vous disiez... ailleurs dans le Canada, ça se fait peut-être. Au Québec, ils vont se lever évidemment quand on attaque leur pain et leur beurre.

Alors, c'est un peu ces deux, disons, problématiques-là qui s'opposent et qui font en sorte que les gens vont à leurs besoins essentiels. Et la plupart des régions du Québec dépendent beaucoup effectivement de la forêt, en grande partie. Vous savez, le Lac-Saint-Jean, nous, chez nous, quand le bois va, tout va. C'est ce qu'on dit carrément.

**Mme Vézina (Anne):** Mais justement, c'est très instable de dépendre sur ça.

**M. Bédard:** Oui, effectivement, et c'est cyclique. Mais enlever ça... Vous savez, on a vu certaines usines qui ont été fermées dans certaines régions, et c'est la fermeture de la région ou presque. Alors, il faut composer avec ça tout en ayant la préoccupation que vous mentionnez et il faut l'avoir tous, celle de protéger la forêt.

Deux éléments, là. Il y en a un qui a été soulevé par la critique au niveau de l'environnement. Au niveau des corridors, moi, j'ai de la misère au niveau logique. Si ça a été pratiqué ailleurs... Le fait — et je trouve ça intéressant — de relier des parcs, vous avez donné un exemple, trois parcs qui sont près, les relier. Sauf que le fait de les relier par un corridor, en quoi ça peut protéger plus? Je comprends qu'on va donner plus de territoire protégé. Mais, à part de ça, pour la protection des écosystèmes, pour le flux, j'imagine, animal aussi, en même temps... ils ne suivent pas un corridor. On a beau identifier un corridor en tant que tel, de toute façon, la coupe ne se fera pas... Elle est répartie sur le territoire. Il n'y aura pas un corridor, bon, on s'en va dans ce corridor-là pour traverser de parc en parc.

Alors, je me demandais quel était l'intérêt, est-ce que ça avait été fait ailleurs puis est-ce qu'il y avait eu un impact. Est-ce que le fait d'adopter une politique comme ça ferait en sorte qu'il pourrait y avoir un impact au niveau de la faune, entre autres?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Oui, Mme Vézina.

**Mme Vézina (Anne):** Bien, ça, c'est que... Je pourrais essayer de fouiller le sujet, là, je n'ai pas assez fouillé. Enfin, ce n'est pas un sujet sur lequel je suis très à jour. Mais je pourrais fouiller puis vous faire parvenir des documents, s'il y a des expériences. Ça fait assez longtemps que c'est fait. Le but, c'est d'aider la grande faune qui migre.

**M. Bédard:** Effectivement, c'est ça. Mais, comme les corridors ne suivent pas... On ne mettra pas de signalisation.

**Mme Vézina (Anne):** Bien, en fait, ils vont finir par savoir où aller. Les animaux savent très bien éventuellement que, par sélection, ceux qui vont trop dans la mauvaise direction, ils vont se faire éliminer;

ceux qui vont dans la bonne direction, ils vont survivre. Alors, éventuellement...

**M. Bédard:** En tout cas, s'il y a de la documentation, moi, j'aimerais bien l'avoir.

● (10 h 30) ●

L'autre chose, il y a un élément qui m'intéresse plus particulièrement, c'est relativement au niveau de la certification. Ça a été abordé aussi par la critique. Actuellement, bon, il y a deux compagnies qui effectivement demandent une certification, mais, elles, est-ce que c'est par rapport aux pratiques des compagnies seulement ou par rapport aux pratiques aussi, les normes appliquées du pays d'où elles viennent? Parce que, par exemple, une compagnie peut très bien, bon, s'occuper de régénération, d'aménagement, faire une coupe... pas de coupe à blanc, donc avoir une pratique qui est normale, mais, dans le pays d'où elle vient, malheureusement, ou peu importe, là, on a des normes au niveau du territoire, par exemple, au niveau des aires protégées qui ne rencontrent pas des standards normaux ou souhaitables. Est-ce que la certification comprend ça?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, rapidement, s'il vous plaît, parce que le temps est presque écoulé.

**Mme Vézina (Anne):** Oui. Bien, c'est pour ça qu'on encourage le gouvernement à faire des aires protégées, pour aider la certification des entreprises forestières. Il y a plusieurs programmes de certification, et le FSC, lui, c'est à partir de grands principes. Il faut que ce soit aussi assez normalisé pour ne pas désavantager une région par rapport à une autre et un pays par rapport à un autre, et il y a aussi des groupes qui se forment au niveau régional pour faire des critères par rapport à leur région. Alors, c'est vraiment la condition de la forêt qui est évaluée, ce n'est pas juste le régime normatif, là. On ne peut pas se baser sur ça, il faut regarder, sur la forêt, l'aménagement qui est fait, si ça rencontre les critères du FSC.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, merci, Mme Vézina. Non, ce n'est pas terminé de ce côté-ci, c'est parce qu'on a des temps répartis de façon égale.

**Mme Vézina (Anne):** Ah, O.K.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Avant de laisser la parole à la porte-parole de l'opposition, je dois vous dire que, si vous avez de la documentation, Mme Vézina, à faire parvenir, ce serait intéressant de la faire parvenir au secrétariat de la commission pour qu'à ce moment-là tous les membres puissent en disposer puis en prendre connaissance.

Alors, ceci étant, Mme la députée de Bonaventure.

**Mme Normandeau:** Merci, Mme la Présidente. Mme Vézina, à la page 4 de votre mémoire, vous soutenez qu'«un aménagement durable des forêts — puis je vais vous citer — assurerait un approvisionnement

stable en fibres étant donné que l'allocation de la matière ligneuse serait basée sur la capacité des forêts à soutenir une variété d'usages à perpétuité, contrairement à la situation actuelle où le MRN est incapable de garantir "que la production des forêts va être maintenue ou améliorée tel que prévu".

Alors, voilà un constat qui... Dans le fond, vous nous suggérez un nouveau mode, une nouvelle approche au niveau de l'aménagement de nos forêts. Qu'est-ce qui vous fait croire qu'en changeant cette approche-là on pourrait garantir une production à très, très long terme, à perpétuité, en fait, dans nos forêts?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme Vézina.

**Mme Vézina (Anne):** Bien, c'est parce qu'elle ne serait plus... Ici, on a des impératifs économiques, on veut essayer de répondre... il faut fournir les usines. Alors, elle ne serait pas basée sur une sorte d'infrastructure économique. Comme là, il faut approvisionner les usines, on en construit pour une raison ou pour une autre. Comme quand il y a la tordeuse, on construit des usines pour aller couper dans la disponibilité et, après, on est obligé de les fermer parce que là il faut respecter le rendement soutenu. Juste la question du rendement soutenu est problématique parce qu'on ne sait pas si elle est surestimée ou non.

C'est parce qu'il y a une sorte d'incitatif à aller chercher le plus possible de la forêt. Si on a une approche écosystémique, bien on va chercher... Je sais qu'en théorie c'est ça qui est supposé nous donner le rendement soutenu, d'aller chercher ce que la forêt produit, mais il y a tellement d'incertitudes au niveau du calcul et tellement de pressions pour aller chercher le plus possible de la forêt, pour répondre à toutes sortes d'exigences économiques, qu'on ne se donne pas beaucoup de marge de manoeuvre. Dans une approche écosystémique, on aurait tenu compte des autres usages.

Et, moi, je ne suis pas forestière, alors peut-être que des forestiers pourraient vous dire qu'on peut concilier, qu'on peut produire plus sur moins et dépendamment de l'aménagement, mais, moi, ce qui m'intrigue, c'est comment on y arrive, comment on arrive à le mettre en pratique. Parce que là ce que je constate, c'est que les compagnies font ce qu'elles ont à faire, mais, c'est ça, là il y a quelque chose qui... elles ne vont pas au-delà de ce qu'elles ont à faire, et, en suivant juste les normes, bien on ne semble pas...

**Mme Normandeau:** Est-ce que vous seriez...

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme la députée de Bonaventure.

**Mme Normandeau:** Merci. Est-ce que vous seriez prête à dire que le gouvernement devrait obliger l'industrie à changer ses pratiques, ses interventions en forêt? Est-ce que vous seriez prête à aller jusque-là, à dire que le gouvernement devrait obliger l'industrie à changer ses pratiques en forêt pour respecter justement ce fameux concept d'aménagement durable? Est-ce que vous seriez prête à aller jusque-là?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme Vézina.

**Mme Vézina (Anne):** C'est ça qui est compliqué aussi, parce que comment on détermine qu'ils ont vraiment fait... Qui va prendre les données avant la coupe et après la coupe pour montrer que vraiment on a bien aménagé la forêt? Ça, ça coûte très cher, faire ces suivis-là. Je comprends que le gouvernement ait pris une approche normative, parce que, sans ça, les... C'est le minimum à faire pour protéger les cours d'eau, il faut mettre des séparateurs de coupe, tout ça. Ce n'est pas la façon idéale au niveau de l'environnement. Quel système normatif il faudrait mettre en place pour amener à faire cette transition-là? Moi, je n'ai pas de solution.

C'est pour ça que, nous autres, on prône la certification, parce que ça semble être la façon la plus réaliste pour l'instant. Il y a un certificateur indépendant qui vient vérifier tous les deux ans. Le gouvernement, ça coûte des sommes énormes d'aller vérifier ce que l'industrie fait, tandis que, dans un système privé de certification, c'est le certificateur qui, à tous les deux ans, vient vérifier ce qui se passe sur les terrains de coupe. Alors... Parce que, sans ça, il y a des normes... Je ne sais pas, ça ne semble pas avoir marché non plus en Colombie-Britannique, ils ont leur code de la forêt.

Et il y a beaucoup de tension au niveau du MRN et de l'industrie, et c'est drôle à voir, surtout en regard du film de Desjardins où on pense qu'ils sont main dans la main. Mais c'est beaucoup, beaucoup de tension, parce que justement l'industrie n'aime pas l'approche normative du gouvernement, elle trouve que le gouvernement ne lui fait pas confiance, et tout ça.

Désolée, moi, je n'ai pas de solution, mais il y a vraiment un problème.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme la députée de Bonaventure.

**Mme Normandeau:** Est-ce que mon temps est écoulé?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Non, pas du tout, vous avez encore du temps.

**Mme Normandeau:** Peut-être une dernière question. Aux pages 5 et 6 de votre mémoire, vous faites référence aux fameux écosystèmes forestiers exceptionnels et vous soulignez que la taille des écosystèmes, qui sont très petits, en fait, ne donnerait pas les résultats escomptés, là, en termes de protection de la biodiversité. Vous faites référence à un chiffre qui est de 1 000 hectares. Dans un monde idéal, pour vous... Ou enfin, peut-être pas dans un monde idéal, mais vous souhaiteriez voir ce chiffre-là grimper jusqu'à combien d'hectares?

**Mme Vézina (Anne):** Je ne sais pas, les écosystèmes forestiers exceptionnels, c'est un cas à part. C'est comme les réserves écologiques, elles sont généralement petites, là. C'est que ça ne peut pas être seulement ça. Nous autres, pour un parc, un minimum de 500 km<sup>2</sup> et en forêt boréale probablement

beaucoup plus grand. Mais ça semble être le seuil, là, pour un parc si on veut assurer le maintien de la biodiversité...

**Mme Normandeau:** Parfait.

**Mme Vézina (Anne):** ...dans le sud du Québec. Dans le nord, c'est probablement plus compte tenu des perturbations.

**Mme Normandeau:** O.K. Merci. Ça va aller pour moi.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Ça va? Alors, merci, Mme la députée de Bonaventure. Mme Vézina, merci de votre participation à cette commission. Je vais donc suspendre quelques instants, le temps à l'autre groupe de s'installer et de prendre place.

*(Suspension de la séance à 10 h 38)*

*(Reprise à 10 h 41)*

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, la commission va donc reprendre ses travaux. Nous accueillons le groupe Gestion FORAP inc. ainsi que les cobénéficiaires de CAAF de l'aire commune 035-01. Alors, je vois que c'est M. Loïs Lemay qui est le président-directeur général. Est-ce que c'est vous qui êtes le porte-parole du groupe?

**Une voix:** On ne vous entend pas, excusez-moi.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Vous n'entendez pas?

**Une voix:** Un petit peu plus.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Ça va? Alors, on a recommencé nos travaux effectivement. Est-ce que, M. Lemay, vous êtes le porte-parole du groupe?

**M. Lemay (Loïs):** Oui, effectivement.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, M. Lemay, vous avez 20 minutes pour présenter votre mémoire. Par la suite, vous avez pu le constater, il y a une période d'échanges de 20 minutes avec les parlementaires de chaque côté de la salle. Et ce serait intéressant que vous puissiez, avant de nous présenter votre mémoire, nous présenter les personnes qui vous accompagnent.

**Gestion FORAP inc. et cobénéficiaires de CAAF de l'aire commune 035-01**

**M. Lemay (Loïs):** À ma droite, Jocelyn Roy, de Bois Daaquam, directeur financier. Jocelyn est président du conseil d'administration de Gestion FORAP. À ma gauche, Charles Tardif, qui est directeur des approvisionnements d'Industries Maibec. Entre autres, c'est le père de la structure Gestion FORAP. C'est l'instigateur, c'est lui qui a poussé ça fort en 1988 pour mettre cette

formule-là en action. Et, complètement à ma gauche, Robin Pelletier, qui est coordonnateur des activités d'aménagement au niveau d'Industries Maibec. Et Loïs Lemay, FORAP.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Vous pouvez procéder, monsieur.

**M. Lemay (Loïs):** C'est avec plaisir qu'on a accepté l'invitation, l'invitation récente, d'ailleurs, là, pour vous présenter notre mémoire, parce qu'on l'a reçue vendredi. Et, en même temps, on vous remercie de votre intérêt à écouter ce qu'on a à dire.

Alors, comme il est mentionné dans notre mémoire, le projet de loi nous touche particulièrement parce qu'on vient du milieu des CAAF. Le milieu des CAAF, c'est-à-dire une des assises principales du régime forestier. Ce qu'on veut, nous autres, les bénéficiaires de CAAF dans l'aire commune 35, c'est surtout que cette mise à jour du régime forestier nous permette encore d'être un acteur majeur dans notre économie chez nous. Pour ce faire, évidemment, on a pris le temps qu'on a pu prendre cet été pour vous présenter ce mémoire-là, et la seule façon que je peux voir aujourd'hui — parce que je ne pense pas, les membres de la commission, que vous ayez eu le temps de tout lire tous les mémoires — c'est de prendre le mémoire, de le lire peut-être pas de façon intégrale, mais d'insister sur les points qui sont importants.

Alors, sans plus tarder, je vais commencer. Concernant la gestion participative des forêts du domaine de l'État, bien nous sommes d'accord avec les propositions en autant que la politique de consultation soit établie dans les plus brefs délais en regard de l'affectation du territoire. Rien qu'à titre d'exemple, tout le dossier des aires protégées, évidemment il faut que ça, cet aspect-là, soit réglé le plus tôt possible. On mentionne aussi dans ce mémoire qu'il faut s'assurer que les rôles et responsabilités de chacun des intervenants du milieu forestier soient clairs et qu'on puisse atteindre une véritable gestion intégrée des ressources. Il faut un partage équitable des responsabilités et charges entre les intervenants. Ce qu'on mentionne aussi et qui n'est pas directement dit là-dedans... on relève le fait que les responsabilités et tâches, il y a des précisions à apporter sur les intervenants du milieu. Puis, entre autres, cette responsabilité-là de consultation, bien elle demeure la responsabilité du grand gestionnaire du territoire, c'est-à-dire l'État. Ça incombe à lui, cette responsabilité de consultation.

Les objectifs poursuivis dans la gestion participative, on dit qu'ils sont très légitimes, mais ne perdons pas de vue que nous aurons à faire des choix, et ceux-ci doivent viser un maximum de retombées et de bénéfices à la société. Je vais y revenir un petit peu plus loin dans le mémoire.

L'octroi des droits sur les ressources forestières et le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Encore là, nous sommes heureux que ce projet de loi là ne remette pas en question le principal outil d'attribution des bois de la forêt publique qu'est le CAAF. Comme il est mentionné dans le document d'information, le CAAF a accru la sécurité d'approvisionnement pour un grand nombre d'entreprises, ce

qui a permis à celles-ci de moderniser leurs procédés de transformation et, par le fait même, d'être plus productives et, disons-le, rentables. À cet effet, on constate que ce mode de tenure a eu un impact considérable sur l'économie régionale. Chez nous, région des Appalaches, l'industrie forestière constitue le principal moteur de l'économie et de l'emploi dans la majorité des municipalités de notre région.

Toutefois, en regard aux nombreuses modifications ou ajouts du document d'information sur les obligations en matière d'aménagement, nous réalisons que ces nouvelles exigences auront un impact considérable sur les coûts de la matière ligneuse. Le prix à payer pour cet accès privilégié à la ressource forestière sera-t-il juste et équitable entre tous les utilisateurs? Permettez-nous d'en douter, puisque rien ne transparaît dans ce projet de loi sur cet aspect qu'est le partage des coûts et responsabilités entre les différents utilisateurs du milieu forestier.

Nous sommes en parfait accord avec le principe énoncé que les usines doivent continuer à mériter la stabilité d'approvisionnement dans un contexte d'amélioration des performances pour le plein développement durable des forêts, mais le tout aussi dans un contexte où nous avons une maîtrise des coûts de la matière ligneuse. En fait, nous voulons demeurer compétitifs sur le marché et ainsi continuer à jouer un rôle de moteur de l'économie.

Finalement, en ce qui a trait aux critères supplémentaires pour la révision des attributions, rien n'est indiqué sur les indicateurs d'évaluation de la performance industrielle du bénéficiaire de CAAF comme, par exemple, la période et si cette évaluation se fera sur une base comparative ou individuelle. Ce qu'on recommande, c'est que ça soit sur une base individuelle.

Concernant le troisième élément d'importance qu'on considère, le nouveau mode d'attribution qui est le CAF, C-A-F, contrat d'aménagement forestier, on a une grosse appréhension vis-à-vis cet outil, puisque les modalités d'application ne nous garantissent pas que l'allocation des volumes disponibles à des organismes autres que ceux qui détiennent des permis d'usine se fera dans les conditions que le CAF ne représente pas un besoin d'approvisionnement essentiel pour une usine et ne vient pas en compétition avec le bois de la forêt privée et autres sources d'approvisionnement.

Il est stipulé d'ailleurs que le CAF ne pourra être octroyé que dans la mesure où la possibilité forestière le permettra, ce qui est très vague comme critère d'application. Alors, dans le document, on donne un exemple. Chez nous, on observe une augmentation de la possibilité forestière depuis notre dépôt du plan général en 1999. Alors, depuis qu'on a déposé, on n'a pas encore eu les retours. On assiste à une augmentation. Alors, face à cette définition-là, il n'y a rien qui nous garantit que ce volume-là va nous être retourné ou destiné à d'autres organismes.

Ce qu'on mentionne, c'est que, nous, actuels bénéficiaires des CAAF, on a eu la responsabilité jusqu'à ce jour de préparer le plan général d'aménagement forestier, d'établir une concertation avec le ministère pour la possibilité forestière. On a effectué les activités d'aménagement forestier et les traitements sylvicoles requis pour atteindre les rendements annuels

ainsi que les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier. On évalue la qualité et la quantité des traitements sylvicoles réalisés, on soumet les plans et rapports d'aménagement forestier puis on réalise autant que possible un aménagement intégré du territoire.

● (10 h 50) ●

Il y a un autre exemple qu'on veut vous soulever vis-à-vis du CAAF, c'est la situation qui existe dans laquelle l'écart existant entre les volumes de bois récoltés et ceux disponibles sont dus à des variations des cycles économiques. Donc, il faut considérer au-delà d'une base annuelle. En fait, pour faire face à la conjoncture économique, c'est-à-dire les imprévus et les opportunités de marché, les détenteurs de CAAF ont besoin d'une marge de manoeuvre que nous retrouvons en partie dans les dispositions diverses relatives à la récolte et à l'utilisation de matière ligneuse. Toutefois, nous croyons que cette marge de manoeuvre non seulement est nécessaire, mais aussi doit être bonifiée par une modification qui accepterait des ententes de transfert de volume entre cobénéficiaires de CAAF dans une même unité d'aménagement, puisqu'ils sont coresponsables des obligations en matière d'aménagement. Cette bonification ne pourra être recevable par le ministre que dans les conditions où cela est dû à des circonstances exceptionnelles et que le but visé de ça permet à la fois l'atteinte de la stratégie d'aménagement du territoire, l'utilisation optimale des bois et le maximum de retombées socioéconomiques de la région.

On parle aussi du permis de récolte ponctuelle, et finalement ce qu'on mentionne dans le mémoire, c'est que l'exemple qu'on vous donne au niveau du CAAF, c'en est un, ça peut s'intégrer dans un permis de récolte ponctuelle.

Concernant les dispositions diverses relatives à la récolte et à l'utilisation de matière ligneuse, l'utilisation optimale des bois des forêts du domaine public demeure un objectif fondamental pour le développement durable des forêts. Les dispositions présentées dans ce document doivent viser une intervention du ministre en cas de gaspillage éhonté et non pas des situations causées par une problématique d'utilisation.

On réfère au mode de facturation actuel. Nous recommandons plutôt le maintien de ce mode de facturation pour les bénéficiaires qui ont adopté une stratégie d'aménagement dans laquelle il est démontré que la planification des travaux d'aménagement couvre la totalité des droits de coupe. En référence aux années antérieures, le système actuel de facturation du ministère n'est évidemment pas au point, puisqu'il nous est impossible de concilier notre comptabilité avec la facturation du ministère à l'intérieur d'une période de deux ans. C'est ce qu'on vit depuis huit ans. Alors, en bout de ligne, nous recommandons le maintien du calendrier de versements.

L'aménagement forestier. Compte tenu de la structure opérationnelle de FORAP, plusieurs aspects de la planification qui sont décrits comme des éléments à être améliorés sont conséquemment appuyés, car ils ont été considérés et mis en pratique depuis le début du régime forestier, soit en 1989, chez nous: la stratégie d'aménagement intégrée; la consultation des utilisateurs

du milieu avant de déposer les plans d'aménagement; le maintien de la diversité des écosystèmes forestiers — on a établi un calcul de possibilité en fonction d'un cadre écologique — et des espèces — respect de l'affectation du territoire et stratégies d'aménagement, exemple, dans les ravages de cerfs, les ravages du chevreuil; on a une coresponsabilité qu'on s'est donnée entre bénéficiaires sur les plans et rapports d'aménagement.

Cependant, c'est beau, mais on a certaines craintes sur des aspects qui concernent la responsabilité exclusive du ministre.

Concernant le calcul de possibilité, au moins, dans le document, on voit que c'est clair. Il y a un rôle qui est donné au ministre, c'est-à-dire que ça lui appartient de déterminer le calcul de possibilité. Nous, avec l'expérience qu'on connaît depuis 10 ans, on préfère plutôt un maintien de la responsabilité au bénéficiaire d'établir la possibilité forestière, mais dans un processus continu de concertation avec le ministre. C'est-à-dire que l'établissement de ce calcul-là doit se faire conjointement, c'est-à-dire bénéficiaire avec le ministre.

La stratégie d'aménagement du plan général d'aménagement incombant au bénéficiaire exige, pour une question d'efficience, que le calcul de possibilité demeure la responsabilité des bénéficiaires.

Le calcul de possibilité forestière repose sur des choix de production prioritaire entre les bénéficiaires de sorte que tout le processus d'établissement exige une concertation directe de ceux-ci afin d'établir un consensus.

Un petit exemple rapide. Chez nous, lorsqu'on a déterminé le calcul de possibilité, on a établi des productions prioritaires. Dans ce mécanisme de calcul là, l'outil qui sert à calculer, Sylva, il y a plusieurs intrants. Je ne veux pas rentrer dans les technicalités, mais c'est facile pour une production prioritaire de changer les volumes, c'est-à-dire qu'on mise beaucoup sur le sapin-épinette. Chez nous, on a des utilisateurs de tremble, de sapin-épinette, de bois franc. Alors, lorsqu'on détermine un calcul, il faut tout le temps être assis ensemble, parce que la façon de travailler avec Sylva peut permettre, des fois, de faire une stratégie pour miser seulement sur sapin-épinette au détriment d'autres essences. On a un cadre écologique, on essaie de respecter ça. Alors, c'est pour ça qu'on se dit: L'établissement du calcul doit se faire avec le ministre. Si le ministre, de son côté, décide de le faire tout seul puis il revient avec ça, bien ça peut offenser peut-être certains industriels. Alors, ça demande une concertation permanente sur cet aspect-là.

Révision des attributions. Pouvoir appartenant au ministre, mais en contrepartie maintien de la procédure d'arbitrage dont le bénéficiaire peut se prévaloir s'il estime que le volume de bois qui lui est attribué n'a pas été révisé selon les critères établis dans la loi. Bien, c'est l'exemple que je vous donne. Exemple, dans cinq ans, le ministre décide de faire le calcul de possibilité, puis, je ne sais pas, de la manière qu'il a été monté, ça peut, pour certains industriels, les diminuer. Quel est le recours de cet industriel-là vis-à-vis cette nouvelle attribution? Alors, c'est pour ça qu'on demande que la clause d'arbitrage soit maintenue.

Plans et rapports communs. On est d'accord avec les modifications en autant que FORAP soit

reconnue comme une formule de gestion qui harmonise les interventions des bénéficiaires de l'aire commune et, par conséquent, rencontre les objectifs fixés par le ministre — mandataire de gestion désigné par les bénéficiaires; que le contrat entre Gestion FORAP et le mandataire d'exécution des traitements sylvicoles soit reconnu et, par conséquent, rencontre les objectifs fixés par le ministre. Concernant l'évaluation de la performance environnementale, on demande qu'elle tienne compte aussi du contrat qu'on donne avec le mandataire d'exécution.

La forme et la teneur des plans d'aménagement forestier. On est d'accord avec le fusionnement du plan quinquennal avec le plan général. D'ailleurs, en 1999, c'est ce qu'on a fait.

Certaines modifications proposées au plan annuel vont alourdir le processus d'approbation plutôt que de le rendre souple.

Ce qui est important, c'est le troisième point, c'est: Quel contenu et niveau de précision seront exigés sur les données d'inventaire à fournir pour les traitements sylvicoles? Cette mesure aura-t-elle comme résultat une meilleure efficience sur la planification? En réalité, celle-ci aura un impact sur les coûts de planification. L'expérience accumulée depuis le début des CAAF révèle que la majorité des modifications apportées au plan annuel sont dues au marché de la matière ligneuse et à des technicités du système de traitement de données du ministère et non à un manque de planification.

On est en l'an 2000. Aujourd'hui, on est rendus à notre quatrième modification du plan annuel d'aménagement, et ce plan annuel là, c'est...

Une voix: ...

M. Lemay (Lois): Il me reste cinq minutes? O.K. Ce plan annuel là n'est pas dû à un manque de planification. Il y a des retraits, il y a des attentes, ce qui fait qu'il y a des technicités qui font qu'il faut modifier la partie III ou la partie II, mais c'est non pas par un manque de planification. On planifie au départ, on attend des nouvelles du ministre et on ne les a pas. On est obligés de réajuster notre tir, ce qui fait qu'on modifie le plan. Alors, il faut faire attention au niveau de l'évaluation, du manque de planification au niveau des industriels.

Le rendement accru. À la lumière des considérations pour l'établissement d'une politique de rendement accru, il s'avère essentiel que cette politique soit mise en oeuvre d'ici le 1er septembre. À cet effet, mentionnons que le plan général d'aménagement de l'aire commune renferme une stratégie qui a, entre autres, pour objectif l'intensification de l'aménagement forestier. Toutefois, l'évaluation des coûts de cette stratégie excède la projection des droits de coupe. En conséquence, la future politique devra prévoir un fonds spécial ou des mécanismes de transfert de crédits non utilisés dans d'autres régions pour l'atteinte d'un rendement supérieur.

Gestion intégrée des ressources. Pour le développement durable des forêts, nous trouvons cette avenue très essentielle. Par contre, nous sommes d'accord avec l'implantation d'un programme particulier

de gestion intégrée des ressources à la condition que les projets qui seront retenus aient pour résultat de donner à la région concernée le maximum de retombées économiques.

Un petit exemple rapide. Depuis quatre ans, chez nous, il y a environ 2 millions de dollars qui ont été investis pour faire des sentiers pédestres. Au niveau des statistiques, depuis quatre ans, il y a peut-être 3 000 personnes qui ont fréquenté ces sentiers-là pour 2 millions de dollars, alors que, nous, avec 2 millions de dollars, on pourrait faire des travaux d'éclaircie précommerciale pour permettre le travail de 30 employés sur une base de 26 semaines par année. Alors, où est le choix? Quand on parle qu'il y a un choix à faire, il faut regarder finalement les retombées économiques, qu'est-ce qui est le plus important. On a de l'argent, on n'en a pas trop, il faut décider où l'investir au bon endroit.

Les plans spéciaux de récupération des bois, on va passer ça vite.

Le contrôle des activités d'aménagement. Bien, finalement, avec toutes les nouvelles exigences en termes d'aménagement du territoire forestier, il est évident que dans l'avenir nous devons accroître et améliorer nos connaissances pour atteindre les objectifs de production. Par le fait même, il va falloir resserrer nos activités de contrôle et de suivi sur nos interventions. Cette situation semble être la même pour le ministre, puisque le projet de loi prévoit de renforcer les mesures actuelles de contrôle par l'injection d'une somme de 15 millions dont la provenance des fonds viendra en bonne partie d'une contribution obligatoire des bénéficiaires. Nous sommes d'accord à acquérir plus de connaissances et à améliorer nos activités de contrôle, mais dans une juste mesure de participation des coûts.

● (11 heures) ●

Tout ce qu'on veut amener ici, c'est qu'il faut que la mise à jour du régime forestier adopte une nouvelle approche de contrôle entre autant cette approche-là de considérer l'industrie puis les fonctionnaires, qu'on puisse travailler ensemble. On a une formule qui est unique chez nous, c'est une formule qui est neutre, qui est autant avantageuse pour les bénéficiaires de CAAF que pour le ministère. Par expérience, on a déjà fait l'essai d'un inventaire conjoint avec les représentants du ministère et ceux de chez nous, les employés; ça a été un succès.

Puis le ministère n'a pas à avoir de craintes, même s'il y a une formule qui est neutre, c'est-à-dire dans le sens que chez nous, moi, je ne peux pas travailler plus pour l'industrie Maibec, ou plus pour Bois Daaquam, ou un autre. On a une formule qui fait qu'il n'y a pas de veto pour un industriel. Alors, moi, je travaille, j'ai un mandat, c'est de faire au mieux ce possible notre gestion du territoire, le développement durable. Cette assurance-là, le gouvernement l'a.

Alors, dans les mesures de contrôle, nous autres, ce qu'on recommande, c'est qu'il y ait un travail conjoint qui se fasse. Parce que le technicien du ministère qui fait la vérification des travaux, c'est-à-dire qu'il a un peu comme un rôle de police chez nous, et, lorsqu'on parle avec ces gens-là, bien ce n'est pas trop valorisant parfois parce qu'il fait le même travail qu'on a fait mais il vérifie dans une proportion de 10 %, c'est ce qui est

indiqué. Alors, il me semble qu'il y aurait une approche à considérer dans tout l'argent qui va être à investir au niveau de la recherche et...

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** ...conclure, M. Lemay, il reste à peine quelques secondes, mais de toute façon on va poursuivre l'échange avec les membres de la commission.

**M. Lemay (Lois):** Oui. Au niveau des écosystèmes forestiers exceptionnels, d'accord avec le maintien de la diversité biologique; je vais y revenir tantôt. Je vais sauter à la conclusion.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** S'il vous plaît et rapidement.

**M. Lemay (Lois):** Pardon?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Rapidement, s'il vous plaît.

**M. Lemay (Lois):** Rapidement. La consultation régionale sur le projet de loi n° 136, bien évidemment on l'a mentionné au départ est très importante pour nous, et nous voulons que ce régime forestier soit un véritable outil de développement durable pour les forêts.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Merci, M. Lemay. Alors, nous passons donc à la période d'échanges. M. le ministre.

**M. Brassard:** Oui. Alors, je voudrais vous remercier MM. Lemay, Roy, Tardif, et Pelletier, de Gestion FORAP, d'avoir accepté de venir échanger avec nous sur la révision du régime forestier. Votre mémoire est très intéressant. Il est surtout d'une très grande clarté; on connaît très bien, puis c'est sans équivoque, les éléments avec lesquels vous êtes d'accord et les autres qui ne vous conviennent pas. Alors, ça a le mérite de la clarté.

Mais d'abord j'aimerais vous entendre sur l'expérience que vous vivez depuis quand même un bon moment et qui est assez remarquable. Est-ce que vous pourriez nous entretenir sur le mandat, les responsabilités, le mode de fonctionnement de Gestion FORAP au plan de la planification, en ce qui a trait à la planification, l'exécution, le contrôle? Quels sont les membres qui composent votre organisation? Comment ça fonctionne sur le terrain?

Parce que c'est quand même une expérience qui pourrait servir d'exemple, je pense, et qui se déroule sur toute une aire commune, qui implique tous les bénéficiaires de contrat d'aménagement et d'approvisionnement sur la même aire commune. Est-ce que vous pourriez nous dire comment ça fonctionne, votre organisation, puis est-ce que vous assumez toutes les responsabilités concernant les plans aussi bien généraux qu'annuels?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Lemay.

**M. Lemay (Lois):** Bien, c'est une très grande question, puis évidemment je pourrais prendre des

heures pour... mais je vais essayer d'être succinct, très rapide, bref. Mais au départ, avant de répondre, ce que je veux mentionner, la formule de FORAP est une formule au départ qui a été convenue entre ceux qui ont eu les propositions de CAAF. Ils ont compris que, sur un territoire, une unité d'aménagement, on appelle ça une aire commune, il fallait qu'ils prennent leurs responsabilités. Alors, au départ, c'est des industriels de la région qui ont décidé de cette formule-là. Elle n'a pas été imposée.

C'est la même chose dans le projet de loi. On parle d'imposer un mandataire de gestion, mais il ne faudrait pas arriver avec une formule mur à mur, c'est-à-dire: C'est de même que ça va marcher, prenez la formule de FORAP. Si c'est comme ça que c'est amené, ça ne marchera pas. Il faut qu'au départ il y ait une volonté de responsabilisation en termes d'activités d'aménagement, en termes d'exigences.

Alors, je pense qu'en 1988 les industriels de la région, ils ont compris l'enjeu du régime forestier puis ils ont décidé de procéder à cette structure-là. Évidemment, cette structure-là dans le fond ce n'est pas simpliste, elle est simple, ce n'est pas compliqué. Tout repose sur la volonté de s'entendre. Moi, en 1989, ils m'ont demandé de partir ce bureau-là. Mais, moi, j'ai réalisé, quand j'ai commencé à travailler pour ces industriels-là, que ces industriels-là avaient la volonté d'avancer puis de s'entendre. C'est ça qu'il faut au départ.

Si, dans une région donnée, il n'y a pas cette volonté-là, bien évidemment à un moment donné, il va falloir... Le ministre, les autorités du gouvernement ont une responsabilité au niveau de la gestion; ça ne fonctionne pas, bien prenez les mesures. Peut-être que vous allez être obligés d'imposer une formule mur à mur, mais il faudrait éviter ça.

Comment ça fonctionne? Bien, chez nous, les industriels, il y a une convention unanime puis il y a des règlements là-dedans, puis les règlements font en sorte qu'il n'y en a pas un qui peut avoir le veto. Puis ce qu'ils veulent, ils l'ont confié à Gestion FORAP, c'est leur CAAF. Ils ont des responsabilités, alors occupez-vous de faire des plans et rapports d'aménagement selon les exigences de la loi. Alors, on a un mécanisme qui fait qu'on se rencontre régulièrement, dépendamment de l'envergure des dossiers, puis on essaie autant que possible d'avancer pour ce qui est de l'aménagement du territoire. C'est vite répondu.

Quand on a commencé, on était 11 bénéficiaires de CAAF. En cours de route, bien, ça, ça a changé, c'est-à-dire que ça a diminué à huit. En tout cas, ça a fluctué. Actuellement, on est sept détenteurs de CAAF. À l'intérieur de ça, bien pour être actionnaire de Gestion FORAP, ce n'est pas... l'éligibilité, il faut être détenteur d'un CAAF sur le territoire de l'aire commune. Bon. Exemple. On a une augmentation de possibilités, on ne sait pas qu'est-ce qui va arriver, on attend des nouvelles, il y a un volume qui est donné à un autre industriel. L'autre industriel, il va falloir qu'il vienne s'entendre chez nous. On l'oblige pas d'être actionnaire dans FORAP. Par contre, il va être obligé de s'entendre sur une formule de modalités qui revient que c'est la convention unanime, sinon tout va bloquer.

Alors, à date ça fonctionne. Il y a eu beaucoup de changements, ça monté... mais ces détenteurs de

CAAF là ont décidé de se regrouper au sein de la compagnie.

Les relations avec les gens du ministère, moi, qu'est-ce que je peux mentionner, c'est que c'est une formule qui est avantageuse — je l'ai mentionné rapidement — autant pour les détenteurs de CAAF que pour les gens du ministère des Ressources naturelles. Petit exemple. Pour un régisseur ou pour un directeur d'une unité de gestion, lorsqu'il y a un message, des directives à faire passer, c'est plus facile pour lui de les faire passer à une entité comme la nôtre au lieu d'y aller individuellement, chacun. À un moment donné, la politique embarque là-dedans, alors c'est... Il a une responsabilité lui aussi. Alors, le message passe plus vite dans une structure comme la nôtre. C'est ce que je pense.

Au niveau de communications, c'est la même chose. Il n'a pas besoin d'aller communiquer... Au départ, on était 11. Il communique avec la structure qui est mandataire de gestion, puis disons que c'est plus efficient. Ça va plus vite.

Au niveau des plans et rapports d'aménagement, étant donné qu'il y a des professionnels au sein de cette équipe de travail là, on travaille, on a compris qu'il faut qu'il y ait une relation de partenaire avec les gens du ministère. Les gens du ministère, c'est des professionnels aussi. Il y a des ingénieurs forestiers, il y a des techniciens; on a compris qu'il faut aller chercher leur expertise, parce que, eux autres, ils étaient là avant nous autres aussi. On est arrivé en 1989, mais ces gens-là connaissaient le territoire.

Alors, c'est de même que ça a commencé chez nous. C'est qu'on se respecte chacun puis on travaille ensemble. Alors, le plan général, le calcul des possibilités a été fait dans une démarche d'accompagnement avec des comptes rendus, puis on valide chaque étape.

Alors, c'est un fonctionnement de partenariat qui se fait chez nous. C'est sûr que ce n'est pas parfait. Il y a beaucoup, même à l'interne, de négociations à faire. C'est une question de compromis. Je suis certain qu'ici, tous les détenteurs de CAAF chez nous ne sont pas contents, dire: Bien, j'ai pu travailler tout seul. C'est une question de compromis, mais ça avance, puis on est fier de cette formule-là.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. le ministre.

• (11 h 10) •

**M. Brassard:** Dans le fond, ce que vous avez mis en pratique, c'est le principe de la coresponsabilité qu'on veut introduire dans la loi. Alors, je comprends que ça ne vous fasse pas tellement peur, ça, ce principe-là, parce que vous l'appliquez depuis 1989. Au fond, c'est ce qu'on recherche également par l'introduction de ce nouveau concept dans le projet de loi: la coresponsabilité, sur une même unité d'aménagement, de tous les détenteurs de CAAF.

Je pense que ça va enclencher une dynamique qui va conduire à la mise en place de formules semblables à la vôtre. Je conviens que ce n'est pas pertinent de prendre votre formule puis de la généraliser à travers tout le Québec. Je suis parfaitement d'accord avec vous. Mais, à partir du moment où le principe de coresponsabilité est dans la loi, ça va inciter très

fortement les détenteurs de CAAF sur une même unité d'aménagement à avoir une démarche qui va ressembler, va être similaire à celle que vous avez eue depuis déjà plusieurs années.

Une dernière question, moi, qui m'intéresse beaucoup, parce qu'il semble bien que vous ayez aussi, un peu de façon avant-gardiste également, mis en oeuvre une politique de consultation et d'implication de tous les intervenants dans une perspective d'aménagement intégré des ressources et puis que ça marche. Les situations conflictuelles avec d'autres utilisateurs, je comprends que vous réussissez assez bien à les régler. Là aussi, concrètement, comment vous fonctionnez avec les autres intervenants puis les autres utilisateurs du territoire et de la forêt?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Lemay.

**M. Lemay (Lois):** Bien, finalement encore là ce n'est pas compliqué. Au départ, on s'est engagé vers un développement durable, puis d'ailleurs, un des critères, il faut aller voir le milieu, il faut s'assurer que notre planification autant que possible respecte les besoins. Mais de respecter les besoins de tout le milieu, c'est pratiquement impossible. Mais au moins, encore là, c'est une question de choix.

Alors, au départ, ce qu'on a fait, on a regardé c'est qui, le milieu, chez nous, c'est qui, ceux qui travaillent dans le milieu forestier. Alors, on a dressé une liste de tous les intervenants, et puis, avant de déposer notre plan général, c'est-à-dire qu'on les a consultés. Puis à notre grande surprise, notre liste d'intervenants, tous ceux qu'on a convoqués sont venus à la rencontre. On ne pensait pas qu'ils étaient si intéressés que ça.

On leur a présenté nos objectifs d'aménagement, on a présenté comment est-ce qu'on s'enlignait dans la délimitation de notre calcul de possibilité, puis à partir de là on les a invités à nous formuler des commentaires, tout ça. Puis le déroulement a été bien. Et puis, lorsqu'on est arrivé au dépôt officiel de nos plans, bien évidemment ça a aidé parce que ces gens-là du milieu avaient été consultés. Encore là, dans le dépôt officiel, les mêmes intervenants sont revenus, et puis c'est comme ça. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Ha, ha, ha!

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Oui, merci. Alors, Mme la députée de Bonaventure.

**Mme Normandeau:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, messieurs, merci de nous avoir fait connaître votre vision également.

Écoutez, au niveau de Gestion FORAP, je dois vous dire que c'est la première fois, ça fait deux jours évidemment... on est à notre deuxième journée, qu'on a un groupe d'industriels qui se sont réunis via une société de gestion sur une même aire commune. Puis je vous félicite, parce que, effectivement le ministre tout à l'heure parlait de coresponsabilité, de toute évidence vous avez été avant-gardiste dans le concept.

Est-ce qu'il serait pensable de penser d'élargir cette façon de gérer ce qui se fait sur votre aire

commune en impliquant, dans votre société de gestion, les autres utilisateurs? Parce que, effectivement, ça semble bien fonctionner chez vous. Là, c'est une société de gestion avec les bénéficiaires de CAAF; est-ce qu'il serait pensable d'impliquer tous les autres groupes dans votre société de gestion?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Tardif.

**M. Tardif (Charles):** Oui. Donc, je vais répondre un peu à celle-là. Disons qu'on s'attendait peut-être que ça allait venir, dans notre pensée. Il y a peut-être une possibilité de le faire, puis je crois que, si vous voulez avoir une vraie concertation, une méthode de faire, c'est effectivement d'impliquer directement les gens au niveau de cette concertation-là, au point de vue de la planification. Puis c'est peut-être possible, mais ça peut être possible en autant que chacun ait une mise à gagner ou à perdre.

Ce que je veux dire là-dedans, c'est que présentement, la façon dont on fonctionne, l'industrie forestière prépare un plan avec les intervenants du milieu, en discute, mais c'est toujours la responsabilité de l'industrie de le faire. Puis, s'il y a un des intervenants qui n'est pas satisfait, il va tout simplement dire — que ça soit un pourvoyeur, que ça soit un récréancier: Bien, je ne suis pas d'accord, modifiez. Alors, on recommence, on remodifie pour essayer d'en arriver finalement à une entente globale. La responsabilité est toujours de la part de l'industrie. Puis les coûts sont là aussi.

Si on décide d'aller sur une base où on dit: On met tout le monde à la même table puis on discute, il va falloir que... Par exemple, dans notre secteur, on a peu de pourvoyeurs, mais, s'il y a des pourvoyeurs, leurs permis de pourvoirie sont aussi dépendants de leur entente au niveau de la concertation, au même titre que le nôtre. Si on ne s'entend pas, nous autres, sur le plan annuel, sur les procédures que l'on va prendre, il n'y a pas d'émission de permis. Bien, si on décide d'impliquer les gens comme les pourvoyeurs ou soit des récréanciers, leurs permis annuel devrait être aussi dépendant de l'entente au niveau de la concertation.

Alors, il faut vraiment... Si on n'a rien au jeu, on n'est pas forcé de s'entendre. Je peux vous le dire. Dans toute expérience, que ça soit au point de vue familial ou au point de vue affaires, si on n'a rien à perdre, on n'a rien à gagner, on est indépendant de ce qui se passe; on peut tout simplement critiquer, on ne s'implique pas autant, on ne fait pas nécessairement de concessions. À partir du moment où on est à la table puis on est sujet à finalement... quelqu'un qui dit: Si vous ne vous entendez pas, vous n'opérerez pas, vous non plus; ce n'est pas rien que l'industrie qui n'opérera pas, ça va être vous autres aussi. Alors, à ce moment-là je pense qu'on a un niveau de discussion qui va être beaucoup plus ouvert à un désir de consensus.

C'est peut-être la seule façon que je le verrais si on élargit. Mais ça ne sera pas facile puis ça ne pourra pas se faire du jour au lendemain; ça va se faire avec, je pense, une éducation de chacun des membres de ce groupe-là pour apprendre à vivre ensemble puis à voir vraiment quels sont les importances économiques et socioéconomiques de cette entente-là.

Ça fait que, comme Loïs l'a souligné, c'est évident qu'il faut savoir où on met nos sous, il n'y en a pas tellement, puis surtout pour l'industrie actuellement. L'industrie du sciage, c'est extrêmement dur, puis on voit les deux ou trois prochaines années de façon très difficile. Il va falloir vraiment voir où l'impact économique va être le plus grand, autant pour la société en général que les intervenants du milieu. Alors, c'est à peu près ce que j'avais à répondre. Merci.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Mme la députée de Bonaventure.

**Mme Normandeau:** Vous m'ouvrez la porte évidemment au niveau de la santé financière de votre industrie. À la page 7 de votre mémoire, vous parlez des contrôles qui ont été annoncés relatifs aux activités d'aménagement. Dans le fond, vous questionnez la pertinence d'augmenter les contrôles compte tenu de l'impact financier pour vos entreprises, et, à la fin de la page 7, vous nous dites que les frais liés aux contrôles, qui vont être assumés peut-être par l'industrie, vont contribuer à augmenter les coûts de 2 \$ du mètre cube à 4 \$ du mètre cube.

Alors, j'aimerais savoir: Concrètement, chez vous, une augmentation aussi importante au mètre cube, ça va avoir quoi comme impact? De la rationalisation dans les entreprises? Moins compétitives? Concrètement, nous dire qu'est-ce que ça va avoir comme effet?

**M. Tardif (Charles):** J'aimerais souligner d'abord que le 2...

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Oui. C'est M. Tardif.

**M. Tardif (Charles):** Oui. Excusez-moi. J'aimerais souligner d'abord que le 2 \$, c'est seulement au point de vue gestion, le coût seulement au point de vue de la gestion, soit la planification, le suivi sur le terrain puis les rapports, la masse des rapports qui suivent. On ne traite pas là-dedans, disons, la dispersion des coupes, des coûts supplémentaires de voirie forestière mais tout le reste, on parle seulement au point de vue gestion.

Donc, ça a un impact extrêmement important, je peux vous dire. Actuellement, l'industrie... En tout cas, l'industrie des Appalaches est une industrie qu'on dit frontalière, qui vit le long de la frontière américaine, donc qui vit dans un territoire qui a très peu de forêts publiques. Finalement, une portion infime de nos approvisionnementnements viennent de la forêt publique, pour une partie des actionnaires de FORAP. Pour une autre partie, disons, le bois franc puis le tremble et le cèdre ont un impact beaucoup plus important, disons que c'est un plus grand pourcentage de leur approvisionnement. Notre industrie est présentement déficitaire. Depuis déjà le début de l'année, les prix ont chuté de près de 50 % dans l'industrie du sciage, puis on ne voit pas d'amélioration dans les deux ou trois prochaines années.

Alors, déjà là notre santé financière est précaire. Une augmentation actuellement va être extrêmement complexe à subir. Je peux vous dire actuellement que les bois qu'on achète de forêts privées, qu'elles soient américaines ou canadiennes, sont en diminution; les prix

sont en chute rapide, et ça sans concertation de l'industrie. Présentement, les gens ne peuvent plus payer ce qu'ils paient actuellement pour être capables de s'approvisionner, tout en essayant de demeurer rentables. Alors, toute augmentation présentement aussi importante qu'on le croit — puis on la croit beaucoup plus que 2 \$ — l'impact de ce qui est prévu dans ce projet de loi là, on s'attend qu'il peut peut-être arriver jusqu'à 4 \$ ou 5 \$ — c'est un impact majeur qui va être extrêmement difficile à maintenir, je vais vous dire, actuellement.

● (11 h 20) ●

Alors, c'est pour ça qu'on voulait vous en faire part. C'est l'organisme de gestion qui vient vous parler aujourd'hui, puis, juste sur sa gestion, la façon dont on a évalué l'augmentation, c'est qu'on s'attend au double du personnel pour faire les travaux. Gestion FORAP, c'est un noyau d'hommes et de femmes qui travaillent. C'est cinq employés qui travaillent là. On s'attend à...

**Une voix: ...**

**M. Tardif (Charles):** Il n'y a pas de femmes, qu'on me dit, malheureusement.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Comme d'habitude.

**M. Tardif (Charles):** En tout cas, on n'est pas fermé à ça, c'est que l'occasionne s'est pas présentée. Donc, on s'attend à doubler le groupe qui va la gestion pour être capable de rencontrer les objectifs qui nous sont demandés dans les plans et les suivis. Alors, c'est extrêmement complexe pour nous autres. Je vais vous dire, ça nous met en péril. Merci.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** D'autres questions, Mme la députée de Bonaventure?

**Mme Normandeau:** Bien, peut-être une petite dernière justement au niveau des contrôles. Parce que dans le fond, vous nous dites: On va augmenter la bureaucratie, puis ça va devenir de plus en plus compliqué, exigeant. Qu'est-ce que vous proposez? Est-ce que vous avez une proposition à faire? Plutôt que d'investir 15 millions et plus dans les contrôles, est-ce que vous avez une autre suggestion à formuler?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Lemay.

**M. Lemay (Loïs):** Oui, merci. Je l'ai mentionné vite tantôt. C'est encore à partir de notre expérience. La proposition, c'est de faire un inventaire conjoint. Si, dans une aire commune, une unité d'aménagement, il y a une structure qui est un mandataire de gestion, qui n'a pas un parti pris pour une compagnie ou une autre, toute l'activité contrôle...

Je vous donne vite un exemple. Chez nous, j'ai cinq techniciens, j'ai cinq personnes qui travaillent avec moi; actuellement, au bureau du ministère, il y a l'équivalent: le même nombre de personnes au ministère pour nous contrôler, nous vérifier. Alors, moi, je regarde ça, je dis: Comment ça qu'il faut investir encore? Le

gouvernement veut investir encore pour nous contrôler. On a le mandat actuellement de planifier, d'exécuter, de contrôler, et on se fait vérifier par une équipe de fonctionnaires qui sont même effectif, même nombre de personnes. Nous, on fait la totalité des travaux, on fait l'inventaire sur la totalité des terrains, puis l'équipe du ministère en a pour 10 % à vérifier. Alors, on est en droit de se poser la question: Ce 15 millions là... En tout cas, chez nous, moi, je ne vois pas l'utilité. Peut-être dans d'autres régions l'utilité est là parce qu'il n'y a pas assez de contrôleurs. Mais la question ne se pose pas chez nous; il y en a en masse.

Par contre, moi, je trouve que ces personnes-là, c'est des professionnels. C'est des gars compétents, ces techniciens-là. Quand on leur parle sur le terrain, ils aimeraient bien mieux faire des activités de connaissance, de recherche que de jouer à la police, vérifier: As-tu fait ça comme les instructions?

Alors, s'il y a de l'argent à investir, moi, je me dis: Qu'on y aille ensemble. Moi, je n'ai pas de parti pris, qu'on fasse l'inventaire conjoint. Puis il va en rester de l'argent. Mais qu'on améliore nos connaissances sur les ressources forestières ou sur le milieu forestier de l'aire commune, il me semble que ça serait beaucoup plus important que d'engager plus de monde pour nous contrôler.

Mme Normandeau: Merci. C'est très intéressant.

La Présidente (Mme Carrier-Perreault): Alors, merci, M. Lemay. M. le député de Roberval.

M. Laprise: Merci beaucoup, Mme la Présidente. En page 3 de votre mémoire, vous parlez, justement dans le cadre de la question qui vient de vous être posée, concernant l'évaluation d'une aire commune, considérant qu'il y aurait un surplus d'approvisionnement qui serait disponible, vous recommandez de le donner aux entreprises déjà en place, alors qu'on sait que dans certaines aires communes il y a des entreprises qui ont quand même déjà des CAAF fort importants, de millions de mille mètres cube à certaines occasions. Je connais certains secteurs qui l'ont déjà.

Alors, disons qu'il y a un 200 000, 300 000 m<sup>3</sup> qui se dégage et qu'on donne environ 100 à 150 000 m<sup>3</sup> à une entreprise qui en a déjà un million, ça ne crée pas un emploi, alors que l'objectif de l'utilisation de la forêt, c'est un objectif aussi économique mais aussi créateur d'emplois. Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un critère qui permettrait, par exemple, de l'offrir, et l'entreprise qui garantirait le plus d'emplois pourrait être accessible? Ou encore on dirait à l'entreprise déjà existante: Vous allez avoir ce CAAF là dans la mesure où vous approvisionnez une petite PME qui est en mesure de transformer, de faire de la deuxième et troisième transformation.

Et on sait qu'il y en a actuellement dans le décor. Il y en a qui sont prêtes à s'engager dans cette voie-là et qui pourraient créer 75 même 100 emplois. Et, considérant cette importance-là de la transformation pour vraiment régénérer des emplois au niveau de la forêt dans les régions, c'est excessivement important. Alors, est-ce qu'on n'aurait pas avantage à regarder ces surplus-

là en fonction de nouvelles entreprises qui s'orientent vers la deuxième, troisième et même quatrième transformation?

La Présidente (Mme Carrier-Perreault): M. Lemay.

M. Lemay (Lois): Ah, il y a plusieurs aspects dans ce que vous apportez. Moi, ce que je peux répondre là-dessus, la structure industrielle qu'on a chez nous en place, quand on parle d'augmentation de possibilité, ce n'est pas des gros volumes: c'est à peu près 20 000 m<sup>3</sup> sur 100 000. On parle du résineux. Mais ce 20 000 m<sup>3</sup> là est indispensable pour la structure qui est en place chez nous. Le volume qu'on récolte sur la forêt publique ne répond même pas à quatre jours de transformation pour l'usine Blanchet, Maibec, Daaquam; par contre, cet approvisionnement-là est essentiel pour le maintien des emplois. Le marché est difficile.

Alors, le contexte, ça dépend comment est-ce qu'on l'analyse. C'est tout à fait justifiable, ce que vous mentionnez. D'ailleurs, il y a une entreprise chez nous actuellement qui a des difficultés, qui est en arrêt de production. Pourquoi elle a des difficultés? Par contre, on se demande, il y avait peut-être trop d'usines sur le territoire, hein? Elle est en difficulté, c'est malheureux, la situation, mais est-ce qu'il y a lieu de lui donner une chance, lui en donner, du volume, encore? Est-ce qu'elle va être capable de passer au travers? Il y a plusieurs aspects; ça dépend dans quel contexte on peut l'analyser, votre question.

Mais, pour ce qui est de chez nous, le peu de volume que ça représente, puis surtout que c'est des efforts qui ont été mis sur le terrain depuis 10 ans par ces industriels-là, je pense qu'ils méritent de recevoir cet approvisionnement-là.

La Présidente (Mme Carrier-Perreault): Merci, monsieur. Oui, M. Tardif, vous vouliez ajouter?

M. Tardif (Charles): Oui. La structure de FORAP existe par la concertation de ses intervenants. Les intervenants sont situés dans les Appalaches, dans la région. Puis le maintien de ces... Je pense que, si présentement on a un surplus, c'est je pense par une gestion qui a été respectueuse de ce qu'il y avait en forêt puis de la façon dont on a fonctionné.

Alors, nous autres, puisque ça vient justement de ce souci-là, on verrait que le bois reste dans la région effectivement à travers les utilisateurs actuels. Quand vous dites que ça ne crée aucun emploi, de donner 100 000 m<sup>3</sup> de plus ou même 200 000 m<sup>3</sup> de plus, je ne suis pas sûr. Ça en crée toujours. Peut-être pas le même nombre qu'on pourrait croire dans une plus petite entreprise, mais, comme disait Lois, ça demeure une petite entreprise qui n'en a pas suffisamment seulement pour être capable finalement de rentabiliser ses opérations; je pense que ce n'est pas une meilleure solution.

Alors, présentement, dans le cas des Appalaches, les principales entreprises au point de vue résineux qui sont les plus importantes, qui créent le plus d'emplois dans cette région-là, l'équivalent de la forêt

publique est moins de 1 % de leur approvisionnement. Alors, tout volume de bois supplémentaire est toujours le bienvenu parce qu'on n'a aucune garantie d'approvisionnement. Alors, vous pouvez vous imaginer la structure dans laquelle on est avec les banques, toujours l'année suivante, puisqu'on est complètement soumis à la forêt privée, que tout apport qui a une certaine sécurité sécurise l'ensemble. Vous allez dire que c'est faible, mais, comme je dis, moi, à chaque fois qu'il y a un voyage de bois qui rentre dans la cour, bien, c'est un voyage de bois de moins à chercher, ce qui est extrêmement important, je pense, pour les gens en région.

Seulement dans le secteur forestier, dans la région des Appalaches, il y a au-delà d'à peu près 1 500 emplois qui sont liés aux usines qui sont à l'intérieur de Gestion FORAP. Puis la forêt est le plus grand moteur économique de la région. Alors, on a besoin de ces bois-là, c'est la raison pour laquelle, dans notre cas particulier, on ne voit pas l'utilité de l'octroyer à d'autres petites unités.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Merci. Alors, M. le député de Montmagny-L'Islet, avec le consentement des membres de la commission. Je sais que c'est notre région qui est ici, ce matin...

**Une voix:** On va y penser.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Ah, je pense que... Alors, j'ai cru comprendre que c'était un accord, M. le député de Montmagny-L'Islet.

**M. Gauvin:** Merci, Mme la Présidente. N'étant pas membre de cette commission, évidemment j'ai un peu d'intérêt ce matin à écouter des représentants de forêts domaniales Chaudière-Appalaches. Je salue en passant MM. Roy, Lemay, Tardif et Pelletier.

La mise en place de cette région, sous forme de projet-pilote, il y a quelques années a fait développer une culture qui, je pense, est particulière et qui continue de s'appliquer aujourd'hui. Moi, ce que je retiens du message que vous nous présentez ce matin dans votre mémoire — message au ministre surtout — c'est: Votre projet de loi essaie de développer davantage de coresponsabilité. Ils l'appliquent déjà dans la région depuis plusieurs années, je vais essayer d'en faire une courte démonstration, d'une part. Et aussi, l'autre partie du message, vous dites: Nous avons fait la démonstration qu'on était capable de se concerter, se responsabiliser au profit de la région, d'une part, et on souhaiterait que le ministère nous le rende, c'est-à-dire soit capable dans la mesure du possible de nous considérer comme tel. Je pense, M. le ministre.

● (11 h 30) ●

Moi, je dois témoigner ici ce matin que la plupart des industriels qui forment Forap se sont donné aussi une mission sociale, et j'aurais des exemples, si j'avais quelques minutes, mais je pense que le temps passe vite. Vous avez les entreprises majeures comme Daaquam, Maibec, Blanchet, pour ne nommer que celles-là, qui se sont, comme je le mentionnais, donné une mission sociale, et c'est ça qui fait que la forêt domaniale des Appalaches aujourd'hui, j'ose croire,

j'ajoute même, a probablement le rendement supérieur à ce qu'on aurait pu s'attendre parce que tout le monde s'est supporté, s'est concerté et a donné le meilleur dans ses réactions.

Quand je dis «se sont donné une mission sociale», et ma collègue tantôt questionnait le groupe justement s'il n'y aurait pas lieu d'ajouter d'autres intervenants, je pense qu'il le font indirectement parce que, encore une fois, il s'agit de vivre dans la région pour voir jusqu'à quel point ces entreprises-là, quand elles sont interpellées ou invitées à participer à des activités autres sur le plan des communautés concernées, elles sont toujours présentes, et je pense que c'est ça qui fait qu'on doit essayer de changer les cultures dans chacune des régions. Ça ne doit pas être un industriel qui a le goût d'aller chercher la ressource au meilleur compte possible pour essayer d'activer... ce qui est probablement justifié de la part d'une entreprise, dans la plupart des cas, mais ils sont allés plus loin, et, moi, je dois les féliciter.

Je vois ici M. Tardif, qui représente la compagnie Maibec. Cette entreprise-là, récemment, elle a joué de l'imagination de façon, je pense, remarquable, parce qu'elle a essayé, par des petites entreprises, de développer certains secteurs du territoire, soit l'aménagement d'un territoire privé, d'une part, mais c'est une démonstration, et je pense qu'ils seraient les mieux placés pour en parler.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Rapidement, s'il vous plaît, M. le député de Montmagny-L'Islet.

**M. Gauvin:** Mme la Présidente, ma question permet peut-être à M. Lemay ou à M. Tardif de dire: Est-ce que les bureaux régionaux sont en mesure de vous apporter la collaboration que vous attendez du ministère, qui retarde plus souvent... Le sens de ma question est plutôt ça.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, M. Lemay, il reste à peu près 30 secondes. On va vous laisser le temps de répondre, je pense.

**M. Lemay (Lois):** C'est très délicat à répondre. Je pense que oui. C'est tout le dossier actuel au niveau de la foresterie au Québec qui fait que, j'ose croire, c'est pour ça qu'on est en attente. Mais à savoir... je pense, avec les relations que j'ai depuis 10 ans avec les fonctionnaires, qu'ils comprennent notre milieu puis je pense qu'ils ont poussé le dossier pour qu'on puisse obtenir des nouvelles. C'est le domaine politique qui fait que c'est bloqué un peu, mais on est confiant.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, merci, M. Lemay. M. le député de Dubuc, il reste trois minutes à votre formation politique.

**M. Côté (Dubuc):** Il n'y a pas de problème. Merci, Mme la Présidente. Alors, messieurs, bonjour. D'abord, permettez-moi de vous remercier pour le mémoire que vous avez produit. Je trouve également originale la façon dont votre corporation opère. Étant une corporation de gestion, vous connaissez sûrement

les termes d'imputabilité et de reddition de comptes. Vous devez le vivre chaque jour. Toutefois, je vois, à la page 3 de votre mémoire, que vous êtes perplexes face à l'intention du gouvernement d'évaluer la performance industrielle des bénéficiaires de CAAF. Vous vous dites perplexes, et j'aimerais savoir un petit peu pourquoi vous faites cette affirmation? Peut-être pouvez-vous nous expliquer davantage pourquoi vous dites ça dans votre mémoire.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Lemay.

**M. Lemay (Lois):** Perplexes parce que... dans le sens qu'on ne connaît pas encore... Il y a plusieurs façons d'évaluer une entreprise. Si on y va de façon de bases comparatives, chez nous, on a des petites, des moyennes puis des grosses entreprises. Comment va être amenée cette approche-là au niveau de l'évaluation ou de la performance, si on parle de l'entreprise? Je crois qu'il faut l'évaluer de façon individuelle. Il faut comprendre ces gens-là, pourquoi, lui, il a telle structure d'implantée dans son usine par rapport à une autre, s'il faut commencer à faire des bases comparatives... Prenons, on a un détenteur de CAAF qui a 6 000 m<sup>3</sup> sur le territoire par rapport à un autre qui en a 25 000, qui crée 20 emplois, alors que l'autre en crée peut-être 100 emplois. Si on regarde le rendement de l'usine, une qui produit 3,9 m<sup>3</sup> aux 1 000 pi, alors que l'autre, elle en prend 5 m<sup>3</sup>? C'est tout ça qui fait que... Comment ça va être amené? Est-ce que ça peut mettre en danger le fait qu'on a fait une analyse comparative? Lui, il n'est pas bon, il est à 0,6 m<sup>3</sup> de plus que l'autre et on va lui enlever un petit peu de volume. C'est figuré, là, mais c'est dans ce sens-là que cette évaluation doit être faite, sur une base individuelle.

**M. Côté (Dubuc):** Est-ce que ça veut dire que vous proposeriez au ministre d'établir des barèmes, faire des négociations pour établir conjointement avec vous, par exemple, des barèmes pour l'évaluation ou avec les bénéficiaires de CAAF?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Lemay ou M. Tardif. M. Tardif.

**M. Tardif (Charles):** Juste pour terminer, comme on dit, et présentement, pour terminer ce que Lois disait puis je vais vous répondre par la suite.

C'est-à-dire les différences... On n'est pas tous au même stade dans le développement d'une entreprise. Puis vous voulez favoriser des entreprises naissantes. Quand on part avec une entreprise avec peu de sous, on n'a pas les moyens de se payer la plus haute technologie, on ne peut pas payer puis faire tous les produits qu'une autre qui s'est développée depuis longtemps peut se permettre de produire. Alors, c'est ce qui fait que la comparaison entre chacun nous rend insécures. Puis la qualité des bois qui sont disponibles, le moment dans l'année fait que des livraisons... peut créer des problèmes alors dans l'évaluation de ça, c'est pour ça qu'on parle d'une évaluation individuelle.

Tant que la détermination des paramètres... Bien entendu, on voudrait effectivement être consultés puis

en discuter avec les gens pour vraiment faire sentir quels sont les principaux points et paramètres à évaluer pour une entreprise. Je pense que, ça, ça doit se faire conjointement, effectivement, entre les gens du ministère et nous, mais pour vraiment faire ressentir les particularités comme... vous allez voir dans du bois en Abitibi, les rendements dont on parlait tantôt, de rendements de sciage, on prend peut-être 4,5 m<sup>3</sup> pour produire 1 000 pi de sciage. Puis dans notre région, nous autres, on fait à peu près 3,2 m<sup>3</sup>, 3,3 m<sup>3</sup>, peut-être. Mais, pour des raisons bien spécifiques, dans le nord, ils ont du bois beaucoup plus petit, dans le sud, le bois est plus gros, ce qui permet une plus grande facilité puis une meilleure transformation. Puis, au-delà de ça aussi, on a été forcé, par certains éléments, de produire plus dû aux coûts qui viennent surtout de forêts privées.

Alors, on ne peut espérer mettre tout le monde au même diapason en même temps. Alors, je pense qu'il faut... en évaluant chacun des objectifs de chacune des entreprises dans un objectif d'amélioration continue, je pense qu'on va être capable de bien évaluer où va l'entreprise en autant qu'on suit l'amélioration.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, c'est tout le temps dont on disposait. Alors, M. Lemay, M. Tardif, M. Roy, M. Pelletier, merci de votre participation à cette commission. Je vais suspendre quelques instants.

*(Suspension de la séance à 11 h 38)*

*(Reprise à 11 h 42)*

**Le Président (M. Bédard):** Alors, M. Grenon, je vous remercie de vous être présenté en commission pour faire la présentation de votre mémoire. Je vous rappelle tout d'abord de présenter les gens qui vous accompagnent et vous dire que vous avez 20 minutes pour faire la présentation de votre mémoire. Par la suite, il y a une période d'échanges qui va se dérouler. Alors, je vous cède la parole, M. Grenon.

#### Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

**M. Grenon (Paul-Eugène):** Merci, M. le Président, M. le ministre, MM., Mmes les députés de prendre le temps de nous recevoir afin que nous présentions ce mémoire. À mon extrême gauche, M. Gérard Baril, qui est vice-président du Syndicat des producteurs, et, à ma gauche, M. Jacques Dallaire, qui est directeur général du Syndicat.

Sans plus attendre, je vais demander à M. Dallaire de nous faire la présentation du mémoire.

**Le Président (M. Bédard):** M. Dallaire.

**M. Dallaire (Jacques):** Merci, M. le Président. À la page 1 du mémoire, à titre d'information, nous désirons porter à l'attention du ministre des Ressources naturelles du Québec, du gouvernement du Québec, ses régions, ses sociétés, des entreprises et des organismes et de tous les lecteurs une précision et une information, à savoir que le Syndicat des producteurs de bleuets du

Québec est l'unique association agricole légalement constituée et reconnue qui a entre autres comme mandat de représenter et défendre les intérêts sociaux, économiques des producteurs et des cueilleurs de bleuets. Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec a donc le plaisir de présenter à la commission et au ministre des Ressources naturelles ce mémoire dans le cadre de la révision de la Loi sur les forêts. Dans ce mémoire, le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec souhaite vous faire mieux connaître l'industrie du bleuet au Québec, une industrie encore mal connue qui comprend entre autres trois secteurs d'activité, à savoir la production, la congélation ou transformation ainsi que la commercialisation.

Nous traiterons de l'industrie du bleuet, plus particulièrement au cours des 50 dernières années. Nous soulignons entre autres les difficultés rencontrées par des producteurs de bleuets qui furent et sont toujours dans l'obligation, pour la très grande majorité, de se limiter à de faibles superficies de production. Nous porterons également à votre attention les conséquences concernant les nombreux individus, entre parenthèses futurs producteurs, qui attendent depuis fort longtemps la possibilité de réaliser leur but et objectif, soit celui de posséder et exploiter leur propre superficie de production bleuetière. Nous commenterons sur la diminution prévisible de la production des bleuets provenant de la forêt boréale, de ses principales causes et des conséquences pour l'avenir de l'industrie du bleuet. Nous vous entretiendrons du très fort potentiel de développement de la production de bleuets au Québec dans cet immense et vaste territoire que représente la forêt boréale.

La production. La production de bleuets au Québec est composée de deux types de production. Les bleuets provenant de la forêt boréale: les bleuets provenant de la forêt boréale sont cueillis depuis des décennies par des milliers de cueilleurs et de familles, de saison en saison. Les bleuets provenant des bleuetières: la production de bleuets en bleuetière provient de trois groupes de producteurs qui exploitent des unités de production, tels que les producteurs indépendants, les corporations ainsi que les coopératives.

Les bleuets provenant de la forêt boréale. Avant le milieu des années soixante, les bleuets provenant de la forêt étaient l'unique source d'approvisionnement du bleuet au Québec. Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec évalue uniquement dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean encore cette année entre 7 000 à 8 000 cueilleurs qui se rendent en forêt faire la cueillette de bleuets. D'autre part, nous recevons régulièrement et à chaque saison des demandes d'individus provenant de plusieurs régions du Québec pour venir faire la cueillette dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. De plus, avant le début de la cueillette, nous recevons encore d'autres demandes de personnes et de familles qui voudraient s'inscrire et faire la cueillette et comment la faire et comment se rendre sur les territoires. C'est donc dire que la cueillette de bleuets de la forêt boréale a toujours représenté et représente toujours une source de revenus additionnelle pour les nombreuses familles et cueilleurs qui leur permet d'améliorer leur condition et leur niveau de vie.

En forêt, les cueilleurs constatent depuis quelques années qu'il y aura inévitablement une diminution prévisible des quantités de livres de bleuets qui pourront être cueillis. Cette diminution est causée par deux principaux facteurs. Premièrement, dû à l'utilisation de nouvelles techniques pour l'exploitation forestière qui affectent la régénération de la ressource. Également, l'abandon de l'entretien des chemins forestiers qui ne permettent plus l'accès à des secteurs de cueillette traditionnels. Cette diminution prévisible de la production de bleuets provenant de la forêt boréale, que les cueilleurs et l'industrie constatent et déplorent depuis un certain temps, deviendra une situation catastrophique qui aura entre autres pour conséquence... Les coûts d'opération des usines de congélation augmenteront en raison de la baisse de la quantité de bleuets à traiter, de telle sorte que ces coûts se refléteront directement sur le prix moins élevé qui sera payé aux cueilleurs et aux producteurs. Qui plus est, moins de bleuets traités dans les usines signifie donc une diminution importante du nombre d'emplois dans ces entreprises spécialisées dans le traitement. De plus, les entreprises de commercialisation du Québec ne pourront répondre aux demandes de leurs clients et des marchés qui recherchent un produit de qualité, considérant que seuls les bleuets provenant de la forêt au Québec, dans toute l'Amérique du Nord, pourront être certifiés biologiques et peuvent l'être présentement.

Pour tenter de maintenir une partie de leur part de marché, ces entreprises de commercialisation seront dans l'obligation d'importer encore davantage des bleuets provenant d'autres provinces et d'autres états tout en favorisant l'emploi hors Québec. Dans un tel contexte, prévoyant cette diminution prévisible, le Syndicat des producteurs de bleuets et l'industrie évaluent que, dans les cinq prochaines années, les bleuets provenant de la forêt boréale ne représenteront que de 10 % à 15 % de la production. Quant à la production de bleuets en bleuetière, il est important de rappeler que l'industrie du bleuet a commencé à entreprendre son réel et vrai développement par l'aménagement de superficies de production bleuetière. En effet, c'est dans le cadre du plan ARDA, au début des années soixante, par la location et le défrichement de quelques centaines d'acres de terres privées et publiques par les producteurs, que la production de bleuets en bleuetière a débuté ses activités. L'aménagement de ces superficies de production fut effectué selon les connaissances et les techniques de cette époque. Bien évidemment, vous comprendrez que les premiers résultats furent modestes. Au cours des années suivantes, les premières bleuetières coopératives furent formées, ce qui a permis à un plus grand nombre de personnes sociétaires et leurs familles de trouver de l'emploi lors des travaux d'aménagement. Par la suite, les producteurs et les membres de ces coopératives et leurs familles ont cueilli pour la première fois dans des bleuetières qui se trouvaient surtout non éloignées de leur domicile.

Quant aux rendements, les rendements dans les bleuetières étaient modestes au début des années soixante, comme je viens de mentionner. La moyenne se situait alors entre 150 lb à 300 lb à l'acre. C'est en 1980 et avec l'arrivée de nouvelles techniques d'aménagement,

ce qui a permis d'améliorer les travaux cultureux de faciliter le travail des producteurs, que les superficies de production ont connu une augmentation significative.

● (11 h 50) ●

La recherche. Des travaux de recherche, qui ont été effectués par des chercheurs dans les bleuétières et rendus possibles grâce à la participation financière des producteurs et celle des deux paliers de gouvernement, ont commencé à donner certains résultats au milieu des années quatre-vingt. De ces quelques centaines d'acres en production qui furent aménagés au début des années soixante, les producteurs ont compris que ce type de production avait certes un avenir. Les producteurs avaient une bonne confiance en ce type de production, même s'ils éprouvaient certaines difficultés pour rentabiliser leur entreprise. En 1980, les superficies de production en bleuétière avaient augmenté et représentaient plus de 6 000 acres en production. Toutefois, les superficies en production ont connu une augmentation importante, mais plus particulièrement depuis les 20 dernières années. En effet, au début des années 2000, selon les dernières données disponibles, les superficies de production représentent 40 000 acres et je pourrais spécifier ici que c'est nécessairement dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, bien qu'il se produit du bleuet dans les 18 régions administratives du Québec.

Les investissements. Il est important également d'informer qu'un acre aménagé en bleuétière demande et exige pour le producteur des investissements moyens de 1 000 \$. Vous conviendrez donc que 40 000 acres en production au Québec représentent des investissements minimum de 40 millions.

Des résultats. Les techniques d'aménagement et les travaux cultureux furent améliorés au cours des années, puis la recherche dans les bleuétières a donné certains résultats. De plus, les producteurs ont acquis des connaissances, de l'expérience et de l'expertise, de telle sorte que la production provenant des bleuétières, qui ne représentait au milieu des années soixante que quelques centaines de milliers de livres, a augmenté graduellement. L'augmentation des superficies de production et des rendements a permis, lors de la dernière saison, c'est-à-dire 1999, un nouveau sommet, avec 25 millions de livres en bleuétière. Ceci exclut bien sûr la forêt. Quant à la production mondiale, à titre d'information, la production mondiale de bleuets, selon les données que nous possédons, est légèrement supérieure à 300 millions de livres annuellement. La production en Amérique du Nord est de 160 millions de livres. Quant à la demande mondiale, la demande mondiale pour le bleuet nain progresse d'année en année, puisqu'elle se dirige allégrement vers une demande de 400 millions de livres. Cette augmentation de la demande mondiale, principalement au cours des toutes dernières années, est le résultat de la recherche qui a établi et démontré que le bleuet est un fruit qui possède de très grandes et importantes qualités nutraceutiques sur la santé. Ces qualités nutraceutiques du bleuet sur la santé sont de plus en plus recherchées par les entreprises spécialisées dans la fabrication des produits pharmaceutiques ainsi que celles d'alimentation. Et, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, seul le bleuet provenant de la forêt au Québec peut être certifié biologique.

Difficultés rencontrées. Il est important de souligner que la très grande majorité des producteurs qui exploitent une bleuétière furent et sont toujours encore dans l'obligation de se limiter à de faibles superficies de production, moyenne de 50 acres, en raison bien évidemment du manque de superficies disponibles. Également, un bon nombre d'individus et de familles attendent avec impatience depuis très longtemps la possibilité d'obtenir des superficies pour aménager en bleuétière dans le but de posséder et exploiter leur propre entreprise de production ainsi que de créer leur et des emplois. Une autre difficulté que les producteurs et cueilleurs ont connue depuis toujours, ou jusqu'à encore récemment, est de vendre le produit à un prix minimum. Ce prix minimum payé par les acheteurs aux producteurs et cueilleurs est dû au fait que l'industrie du bleuet n'avait pas encore de mise en marché ordonnée et structurée. Comme conséquence, faute de rentabilité, certains producteurs, comme les coopératives, furent dans l'obligation de cesser leurs activités et les bleuétières sont passées entre les mains de certains entrepreneurs. Mais tout a changé.

Partenariat. Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec a conclu et signé — ici, je corrige une erreur de frappe — en 1998 et non 1988, les premières conventions de mise en marché. Une page importante dans l'industrie du bleuet venait d'être tournée. De plus, une entente de partenariat des trois secteurs d'activité de l'industrie, soit la production, la transformation et la commercialisation, a été réalisée. Cette entente de partenariat a pour buts et objectifs: partager les connaissances, l'expérience et l'expertise acquises au cours des années, afin que chacun et tous en profitent et en retirent des avantages; unir les efforts de tous dans le but de collaborer et de participer ensemble à la protection de la production des bleuets et de l'industrie, en concertation avec l'ACIA et le MAPAQ; élaborer des stratégies et mettre en place un plan d'action pour le développement de la production du bleuet dans le territoire de la forêt boréale; poursuivre les travaux de recherche afin d'améliorer la productivité dans les bleuétières; favoriser la création d'emplois par le développement de la production, la croissance de l'industrie et l'activité économique des régions.

Nous espérons, par les propos qui précèdent, vous avoir fait mieux et davantage connaître l'industrie du bleuet. Nous avons également démontré que la production de bleuets s'était développée malgré certaines difficultés rencontrées et que l'industrie avait, d'autre part, tourné une page d'histoire importante au cours des dernières années, soit par la conclusion des signatures des conventions de mise en marché, une étape réalisée, l'entente des partenariats des trois secteurs d'activité, qui représente certes un élément très important. Dans ce contexte, l'industrie du bleuet, nous avons donc tout pour assurer le développement de la production, la croissance de l'industrie, nous avons les connaissances, l'expérience, l'expertise, les ressources humaines, les entreprises spécialisées et les marchés. Ce qui nous manque, ce sont des superficies à développer. À cet égard, dans les propos qui suivent, nous vous entretiendrons de nos priorités afin d'assurer la protection et la pérennité, le développement de la production et de la ressource bleuete, les buts et objectifs

recherchés en regard à son développement ainsi que la croissance de l'industrie.

Nous ne croyons pas avoir l'obligation de nous attarder pour rappeler que toutes les bleuetières furent et sont aménagées sur et dans les superficies de ce qui était auparavant de la forêt. Dans la principale région productrice de bleuets au Québec, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui, soit dit en passant, représente 90 % de la production du Québec, toutes les superficies disponibles qui possédaient un potentiel de développement de la production sont actuellement en production. Quant aux superficies qui se trouvaient sur les territoires des lots intramunicipaux, elles furent identifiées, réservées, louées et, dès les autorisations obtenues, les travaux ont débuté, de sorte qu'elles sont actuellement en préparation et produiront prochainement. L'aménagement des superficies de production en bleuetière, depuis le début des années soixante et au cours des années et, encore tout récemment, celles sur les territoires des lots intramunicipaux, confirme et démontre un urgent besoin de nouvelles superficies à développer.

Nous avons également porté à votre attention que la très grande majorité des producteurs ont été et sont dans l'obligation de se limiter à de très faibles superficies de production, en moyenne de 50 acres. De plus, il est démontré qu'un producteur qui exploite et souhaite vivre de sa production de bleuets doit compter sur une superficie de production d'environ 400 acres. En outre, nous avons souligné qu'un bon nombre d'individus et de familles attendent depuis fort longtemps la possibilité de développer leur superficie de production dans le but d'exploiter leur entreprise de production, créer leurs et d'autres emplois.

Nous avons traité de la diminution prévisible de la production provenant de la forêt boréale et de ses principales causes. Les producteurs, les cueilleurs, tous sont bien conscients que le territoire de la forêt boréale représente la seule solution pour développer de nouvelles superficies de production. L'aménagement de bleuetières sur de faibles superficies de production de cet immense territoire de la forêt peut et doit se faire, ce qui demande et exige la collaboration et la participation des intervenants en milieu forestier. Cette volonté exprimée par le ministre des Ressources naturelles doit se traduire par une décision. Une industrie qui se développe est une industrie en santé, et l'industrie du bleuët doit le demeurer.

Les producteurs et les cueilleurs et l'industrie du bleuët sont heureux d'apprendre et de connaître la position et la décision du ministre des Ressources naturelles de modifier la Loi sur la forêt et le régime forestier au Québec. Dans sa documentation, qui a été portée à notre attention par le ministère des Ressources naturelles, il est écrit: «Le milieu forestier doit être géré et aménagé dans le meilleur intérêt public, c'est-à-dire conformément aux valeurs et aux aspirations de la population.» Le permis délivré pour la réalisation d'aménagements sera entre autres élargi afin de prévoir la possibilité de faire également des aménagements agricoles, exemple, des bleuetières. Les producteurs, les cueilleurs et l'industrie du bleuët, au Québec, souscrivent à cette décision de modifier la Loi de la forêt afin de permettre de développer d'autres ressources,

entre autres celle de la production de bleuets, qui, soit dit en passant, est la pierre angulaire du développement et de la croissance de l'industrie. Le Syndicat des producteurs de bleuets, au nom des producteurs et des cueilleurs et de l'industrie, souhaite que la loi sur le régime forestier soit modifiée le plus rapidement possible, puisqu'il y a urgence d'agir.

L'environnement en milieu forestier doit être une préoccupation de tous les utilisateurs des ressources afin de protéger et d'assurer la pérennité des ressources dans cet immense et vaste territoire, qui représente un actif combien important pour le Québec. Les producteurs, les cueilleurs et l'industrie souhaitent participer et collaborer avec les intervenants à la protection de l'environnement par certaines mesures incitatives. Des milliers de cueilleurs et de familles se rendent en forêt chaque année pour la cueillette. Ils se déplacent, s'installent à un ou à plusieurs endroits, une situation qui aurait avantage à être corrigée. À cet égard, le regroupement des cueilleurs et de leurs familles à des endroits spécifiquement réservés à cette fin pourrait être une partie de la solution qui pourrait permettre de protéger l'environnement. Qui plus est, la mise en place de ces sites permettrait d'améliorer leur confort tout en assurant les services de première ligne, tels que sanitaires, douches, premiers soins et autres afin d'améliorer leurs conditions.

● (12 heures) ●

Quels en seraient les avantages? Le développement et l'aménagement des bleuetières dans cet immense et vaste territoire de la forêt boréale est la solution qui aura comme avantages, entre autres: aux producteurs qui ont été dans l'obligation de se limiter à de faibles superficies de production, de consolider et de développer leur entreprise de production à des niveaux acceptables; aux futurs producteurs, qui pourront alors développer, aménager, exploiter enfin leur unité de production; aux usines, de traiter des plus grandes quantités de produits, favorisant ainsi la consolidation et la création de nouveaux emplois; les entreprises de commercialisation pourraient alors s'approvisionner de bleuets au Québec, au lieu d'importer d'autres provinces ou États, et ainsi favoriser des développements et des emplois hors Québec; l'industrie du bleuët à Québec, par le développement de la production, disposera alors de tous les moyens afin de poursuivre sa croissance; l'augmentation de l'activité économique générée par l'industrie du bleuët serait bénéfique pour la région et la population. L'industrie du bleuët ne croit pas être la seule solution à la situation économique que vivent les populations des régions, mais elle fait partie de la solution.

**Le Président (M. Bédard):** M. Dallaire, je vous rappelle qu'il vous reste deux minutes.

**M. Dallaire (Jacques):** On va être bon.

**Le Président (M. Bédard):** Vous allez être bon, parfait.

**M. Dallaire (Jacques):** Tout simplement pour souligner à la page 20 que, dans des régions du Québec, 98 % du territoire forestier est réservé à l'industrie

forestière et à ses activités. Les régions ne peuvent certes pas se développer sur le plan économique si tout au plus 2 % du vaste territoire forestier reste disponible pour développer d'autres ressources.

Notre demande, à la page 21. La décision du ministre concernant la Loi sur les forêts est que le milieu forestier soit géré et aménagé dans le meilleur intérêt public. À cet égard et au même titre que le ministère des Ressources naturelles accorde aux entreprises forestières des contrats d'approvisionnement forestier afin de les développer et d'assurer leur croissance, les producteurs et les cueilleurs et l'industrie du bleuets demandent de développer la production de bleuets, soit: des contrats d'approvisionnement de bleuets dans cet immense et vaste territoire de la forêt boréale pour aménager, développer des bleuetières dans et sur des superficies propices à la production de bleuets; l'autorisation d'effectuer des travaux mineurs sur des chemins afin de permettre de se rendre à des secteurs de cueillette traditionnels; et l'autorisation d'aménager des sites propices pour regrouper les cueilleurs et leur famille. Tout ça doit se faire et devrait se faire avec, bien sûr, le ministère des Ressources naturelles, le MAPAQ, les entreprises forestières, le Syndicat des producteurs de bois, le Syndicat des producteurs de bleuets. Ça veut dire tout le monde.

On vous dit, en conclusion, qu'on souhaite que ça puisse se faire, le développement de la production en forêt, parce que, au moment où on se parle, l'industrie ne peut plus se développer; elle n'a pas de production. Et on vous dit également qu'une forêt demande et exige 75 à 100 ans avant d'atteindre sa maturité, une bleuetière, une fois aménagée, elle produit après deux ans. Et, en terminant, on vous dit que l'année dernière, en 1999, l'activité économique générée par l'industrie du bleuets a été de l'ordre de 55 millions, et 85 % du bleuets est vendu à l'extérieur du Québec, ce qui représente l'entrée de devises étrangères de l'ordre de 45 millions. Alors, on vous dit tout simplement en terminant, la demande du Syndicat des producteurs de bleuets, au nom des cueilleurs, des producteurs, de leur famille et de l'industrie, s'inscrit et est conforme à leurs valeurs et à leurs aspirations, parce que ces gens-là font partie de la population. Merci.

**Le Président (M. Bédard):** Merci, M. Dallaire. Alors, nous allons passer à la période d'échanges. Nous allons déroger à notre pratique. Étant donné que Mme la députée de Bonaventure et critique de l'opposition en matières des richesses naturelles doit nous quitter un peu plus tôt, je vais lui laisser le temps de parole immédiatement.

**Mme Normandeau:** Merci, c'est très gentil. Je remercie le ministre de sa bonne compréhension. Alors, messieurs, bonjour. Merci pour votre présentation. Alors, dans votre mémoire vous nous arrivez avec un nouveau concept, celui des contrats d'approvisionnement de bleuets. On avait les contrats d'approvisionnement et d'aménagement pour la forêt; là, on a les bleuets maintenant.

Écoutez, votre demande principale porte sur un octroi additionnel de superficie pour la production. Est-ce que vous avez été en mesure de quantifier la superficie

additionnelle que l'industrie a besoin justement pour lui permettre de prendre un essor additionnel? Et, si oui, dans quels secteurs? Parce que là vous nous parlez de la forêt boréale. Évidemment, on entend toutes sortes de choses pour la forêt boréale. Est-ce que vous avez identifié des superficies dans un secteur bien précis? Et, si oui, quels sont les secteurs qui ont été identifiés?

**M. Dallaire (Jacques):** Écoutez, les superficies, nous autres, ce qu'on dit, c'est qu'on souhaite qu'il y ait développement de la production de bleuets dans le secteur du territoire de la forêt boréale. Il n'y a pas 50 manières de faire une bleuetière; il faut qu'elle soit identifiée. Il y a des sols à potentiel. Et ça, les gens du MAPAQ sont très bien disposés et facilement capables de nous identifier les sols qui sont disponibles.

Écoutez, comment vous dire ce que ça prendrait d'acres ou de milliers d'acres, c'est difficile. Parce que, là, les producteurs ont appris... même pas, ils n'ont pas tous appris. Parce qu'on a su, il y a quelques semaines, qu'il allait y avoir une commission parlementaire. Et il y a quelques semaines les producteurs se concertaient pour pouvoir faire leur récolte, qui n'est pas encore terminée. Alors, à ce moment-là il y a beaucoup de producteurs qui ne sont pas informés.

Mais, écoutez, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, il y a peut-être 300 producteurs qui produisent sur 50 acres. S'ils veulent produire et vivre de leur production, ils devraient avoir normalement 400 acres. Alors, il s'agit tout simplement de faire le multiplicateur. On a d'autres régions au Québec où on reçoit beaucoup de demandes. Alors, c'est à partir du moment où... Comme je le disais à quelques personnes: Là, le ministre a débarré la porte. Nous, on est venus rentrer dans la porte, ce matin. Ce qu'on souhaite, c'est que, lorsque la décision du ministre ou du gouvernement de pouvoir développer des bleuets... C'est sûr et certain que les producteurs, lorsqu'on va les en informer, à ce moment-là bien les quantités, ça peut être 10 000 acres comme 40 000 acres, ça peut doubler. C'est très difficile.

**Mme Normandeau:** O.K. Merci.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Oui, Mme la députée de Bonaventure.

**Mme Normandeau:** Non, ça va, je n'ai pas d'autre question.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Ça va. Alors, M. le ministre.

**M. Brassard:** Je vous remercie, MM. Grenon, Baril, Dallaire et aussi le Syndicat évidemment des producteurs de bleuets du Québec de venir échanger avec nous, avec les membres de la commission, sur votre industrie, que je connais un peu, et mes collègues aussi, de Dubuc et de Roberval, parce que l'essentiel de la production évidemment se fait dans notre région, au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Mais il y a quand même deux façons de cueillir le bleuets, vous l'avez bien distingué. Il y a la cueillette en forêt, et c'est encore une pratique très répandue chez nous, et puis la cueillette en bleuetière. Mais dans les

deux cas je comprends bien que vous constatez un manque de superficie et que, dans la perspective où la demande sur les marchés internationaux, la demande de bleuets, va augmenter de façon assez considérable, c'est clair que pour vous il y a là une perspective intéressante, une occasion d'augmenter la production, et, donc, d'augmenter les revenus aussi de vos producteurs. Je pense que c'est un raisonnement ou une démarche économique tout à fait compréhensible de votre part.

Alors, pour régler votre problème de superficie, vous demandez qu'on introduise dans la loi un nouveau concept, le contrat d'approvisionnement en bleuet. Il y a le CAF, il y aurait donc le CAB, maintenant. Ha, ha, ha! Bon, ça reste à examiner. Mais je comprends que votre objectif, c'est qu'il y ait une augmentation des superficies, soit en bleuetières, soit en forêt. Je pense qu'on peut sans doute y arriver sans qu'il soit nécessaire de créer un outil particulier et nouveau qui s'appellerait le contrat d'aménagement du bleuet.

L'exemple que je voudrais vous donner, c'est l'exemple de l'acériculture. On a dans la forêt publique, et, dans bien des cas, des territoires forestiers sous CAAF, hein, maintenant la possibilité d'aménager des érablières et de prévoir une combinaison de travaux acéricoles et de travaux forestiers, acérico-forestiers. Ça demande évidemment une concertation puis des efforts d'harmonisation, mais ça se fait, ça se pratique. Et on a convenu avec la Fédération des acériculteurs qu'on devrait augmenter les superficies en forêt publique — puis on va commencer surtout évidemment dans le Bas-Saint-Laurent, là où il y a des difficultés économiques majeures; c'est là qu'on va commencer surtout, en Gaspésie aussi — donc plus de territoires forestiers consacrés à l'acériculture.

● (12 h 10) ●

Et au fond ce que vous demandez, vous, c'est un peu une demande de même nature, c'est que vous demandez plus de territoires, mais là consacrés non pas à l'érablière mais aux bleuets. Mais on sait que... J'ai le sentiment en tout cas, je ne sais pas si je me trompe, que c'est peut-être plus facile d'y arriver même pour ce qui est du bleuet, parce que le bleuet, il apparaît quand la récolte de matière ligneuse est faite. En forêt publique, c'est ça. C'est là que le bleuet apparaît, c'est quand l'entreprise forestière est passée puis a fait sa récolte. Là, le bleuet va apparaître. Alors, il y a sûrement moyen d'en arriver à une stratégie de concertation entre l'industrie forestière et l'industrie du bleuet pour qu'on puisse compter sur une plus grande superficie en forêt publique.

L'autre problématique évidemment, c'est les bleuetières comme telles. Vous dites, avec raison sans doute, qu'il y en a un grand nombre, là, qui ont une superficie nettement trop petite, inférieure, et qu'il faudrait envisager de les augmenter. Je pense que là aussi, c'est possible à partir des terres publiques. C'est sans doute aussi possible à partir des lots intramunicipaux dans les régions où on a conclu des ententes avec la région sur la gestion des lots intramunicipaux. Peut-être qu'il y a des amendements, là, à la loi qu'on peut envisager pour qu'on puisse vous traiter un peu comme on traite les acériculteurs actuellement. Je pense que ça, ça mérite d'être regardé.

Mais au fond, moi, ce que je vous proposerais, c'est de faire un peu comme on a fait pour l'acériculture.

On a créé un groupe de travail comprenant le MAPAQ, parce que vous avez raison de dire que le MAPAQ a son mot à dire, puis il a une expertise aussi en matière de production de bleuets, il ne faut pas le mettre de côté. Alors, on avait créé ce groupe de travail là avec le MAPAQ, nous, le ministère des Ressources naturelles, puis la Fédération des acériculteurs, puis l'industrie également, l'industrie aussi, évidemment l'industrie forestière, et ensemble on a réfléchi puis on est arrivé à mettre au point un projet de politique qui vise évidemment à donner plus d'extension aux érablières en territoire public. Puis on est arrivé à des consensus, à des objectifs, et puis on est maintenant à l'heure de la mise en oeuvre. On est en train de mettre en oeuvre cette politique qu'on a convenue ensemble.

Moi, je ne sais pas ce que vous en pensez, là, mais il me semble que dans votre cas on pourrait faire une démarche similaire, si vous êtes d'accord, impliquant le MAPAQ, chez nous, le ministère, votre Syndicat puis évidemment aussi l'industrie forestière, et ensemble en arriver à un projet ou une proposition de stratégie ou de politique qui évidemment aurait comme objectifs qui sont les vôtres, c'est-à-dire augmenter les superficies en production de bleuets pour que vous puissiez au fond garder et même renforcer votre position sur les marchés internationaux. Je ne sais pas ce que vous pensez de cela.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, M. Dallaire.

**M. Dallaire (Jacques):** M. le ministre, vos propos sont dans notre ligne de pensée. On a parlé de contrats d'approvisionnement, c'était pour vous faire réagir, contrats d'approvisionnement des CAB.

**M. Brassard:** On a réagi, comme vous avez vu.

**M. Dallaire (Jacques):** Bon. C'est sûr et certain que vous nous parlez... On sait très bien qu'un nouveau concept, bleuet-forêt, si on peut l'appeler comme ça, il faut que ça se travaille avec les intervenants, les utilisateurs, le gouvernement, les ministères. Alors, votre groupe de travail, on est prêt demain matin. De toute façon, il va falloir s'asseoir ensemble, trouver des solutions, travailler à comment ça doit s'aménager. On ne veut pas déplacer personne. Ce qu'on veut, c'est de rentrer, prendre une place dans ce vaste territoire là pour qu'on puisse développer notre industrie. Je pense c'est important. Ça pourra se développer dans les régions qui sont productrices, mais on sait très bien que, lorsque ça sera connu puis qu'il y aura un nouveau concept, il y a d'autres régions, avec les demandes qu'on reçoit, qui voudront également le développer, ce concept-là.

Moi, le groupe de travail, je pense qu'il faut s'asseoir le plus rapidement possible pour pouvoir trouver la solution, comme on dit, la solution magique pour essayer de travailler ensemble en concertation et collaboration. C'est de cette manière-là... On a vu des gens qui travaillaient, avant notre présentation, de la collaboration puis de la concertation. Mais je pense que, nous, en tant que l'industrie du bleuet est concernée, on est prêt à jouer le jeu.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. le ministre, ça va?

**M. Brassard:** Parce que je pense que c'est la seule démarche qui peut s'avérer fructueuse. Mais ce qui est important de mettre en relief aujourd'hui, là, ce matin, dans nos échanges, c'est que, moi, personnellement, je suis d'accord avec les objectifs que vous poursuivez. Je reconnais que, compte tenu de la demande, ce ne serait pas une très bonne idée que de ne pas travailler à augmenter les superficies en bleuetières et en forêt publique pour répondre à cette demande-là, puis avec les retombées économiques intéressantes qui en découlent.

Et je suis convaincu que, si on a réussi à s'entendre sur l'acériculture, je pense que ça va être encore plus facile de s'entendre sur le bleuët. Des demandes comme vous faites, là, de pouvoir investir sur le réseau routier, bon... Parce que, évidemment, à partir du moment où l'entreprise forestière a fait sa récolte, elle cesse d'entretenir ces tronçons-là, c'est un peu normal. Mais, par contre, là, le bleuët arrive sur ce territoire-là, et les cueilleurs, bien il faut qu'ils s'y rendent, il faut qu'ils y aient accès. Alors, il y a sans doute des travaux probablement mineurs parfois à faire sur le réseau routier pour permettre, faciliter l'accès. Ça, je pense que c'est des problèmes qui peuvent assez facilement se régler. Même chose pour prévoir des sites pour établir les cueilleurs au moment de la récolte, je ne pense pas que ce soit un problème insoluble.

Alors, moi, je pense que la meilleure façon, c'est qu'on s'assoie ensemble, les intervenants concernés, et je suis convaincu qu'on va facilement arriver à des consensus puis à mettre au point... on appellera ça une politique ou une stratégie, je pense que ça n'a pas d'importance, le terme qu'on utilisera, là. Mais ce qui est important, c'est qu'on sera en mesure d'atteindre les objectifs qui sont les vôtres.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, merci, M. le ministre. M. le député de Kamouraska-Témiscouata.

**M. Bécharde:** Oui, merci. Bonjour messieurs. Le ministre a lu dans mes pensées, parce que c'est un peu le parallèle que je voulais voir. Puis, comme question que j'avais, quand on regarde ce qui se passe en acériculture, il y a beaucoup, beaucoup de travaux qui doivent être faits et refaits d'année en année, et, face à la problématique du bleuët, je voudrais savoir un peu c'est quoi, les aménagements ou les travaux comme tels qui doivent mener à la mise en place ou à l'entretien d'une bleuetière. Est-ce que c'est d'année en année? Comment tout ça fonctionne, là, les interventions sur le terrain pour la préparer, la bleuetière?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Grenon.

**M. Grenon (Paul-Eugène):** Bon. Premièrement, il faut couper la forêt sur des superficies données, si on veut, là, dans un sol où est-ce qu'il y a un pH assez élevé, très élevé même, c'est surtout les forêts au cyprès qui ont le bleuët à majorité ou pin gris. Dans un premier temps, la forêt est coupée, et puis on

aménage, avec la période d'essouchage, avec des machines agricultrices, de façon à détruire les souches et à niveler les terrains pour les amener à des productions plus uniformes, des terrains plus uniformes pour aider la cueillette.

● (12 h 20) ●

Il faut garder des brise-vent. Les nouvelles techniques font qu'on fait des bancs de brise-vent d'une trentaine de pieds de large pour justement accumuler la neige l'hiver et protéger contre les gels. Les bancs actuellement recommandés par le MAPAQ sont d'environ 270 pieds de large pour les cultures de bleuets. La première année, qu'on appelle l'année de végétation, c'est que le rhizome qui est présent dans le sol se régénère et pousse et fait un pied de bleuët. À l'automne, il prépare son bourgeon de mise à fruit, qui se développe au printemps. Donc, pour faire une idée, c'est que la première année, végétation; deuxième année, une première année de production; et la deuxième année de production devient une troisième année de bleuets, que, à l'automne suivant, on recoupe au niveau du sol et on fait un brûlage de surface.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. le député de Kamouraska-Témiscouata.

**M. Bécharde:** Mais, une fois que ces aménagements-là sont faits, par la suite est-ce qu'il a d'autres interventions en forêt ou c'est uniquement... ça y a tout seul, donc vous n'avez pas besoin de revenir annuellement faire des travaux, soit le printemps, c'est seulement la récolte par la suite, donc ça facilite, je dirais, des ententes avec des gens qui ont déjà des contrats d'approvisionnement, et tout ça, vous n'avez pas besoin de revenir constamment sur le terrain? Un peu comme les érablières où pendant toute l'année il y a des travaux qui se font sur le terrain, dans votre cas, une fois que c'est parti, bien après ça, c'est la récolte uniquement qui suit au cours des années.

Et je voulais savoir: Est-ce que présentement vos bleuetières, vous avez beaucoup d'ententes avec des gestionnaires de CAAF ou vous n'en avez pas? Est-ce qu'il y a une concertation déjà qui est commencée? Comment les gestionnaires de terres publiques ou de forêts publiques vous voient sur le terrain?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Oui. Alors, M. Grenon.

**M. Grenon (Paul-Eugène):** Oui. Actuellement, il y a un projet semblable qui est parti dans l'Abitibi — je ne peux pas nommer exactement laquelle paroisse en Abitibi — il y a un projet de 1 000 hectares actuellement qui est sur des lots publics comme ça, qui est en marche, ça fait deux ou trois ans. Et actuellement dans le secteur de notre région, dans le secteur de Falardeau, dans un secteur à CAAF, il y a une entente avec un producteur de sous CAAF qui... ils sont en train d'aménager une bleuetière d'une superficie d'environ 600 acres dans le même territoire, le territoire du CAAF, forestier si on veut.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, ça va, M. le député de Kamouraska-Témiscouata? M. le député de Roberval, en vous signalant qu'il reste à peu

près huit minutes à votre formation politique et qu'il y a d'autres collègues aussi qui ont demandé la parole.

**M. Laprise:** Ce sera très bref. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**M. Benoit:** On peut concéder quelques minutes de notre côté.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** C'est très généreux. Je comprends qu'il y a un consentement prématuré au cas où. Alors, vous pouvez continuer.

**M. Laprise:** Au niveau du projet de territoire, est-ce que c'est pour implanter des bleuétières traditionnelles ou encore c'est des bleuétières sous couverture forêt?

**M. Grenon (Paul-Eugène):** Pour le milieu cultural, les techniques culturales, si on veut, le milieu forêt est une chose qui a été développée. Mais, côté rentabilité, ça n'y est pas. Ça fait qu'il faut regarder plus des méthodes culturales conventionnelles, au niveau de la machinerie et des grandes surfaces, si on veut mais, avec des nouveaux aménagements, comme actuellement, compte tenu des problématiques qu'on a rencontrées sur les bleuétières...

Et les techniques culturales changent aussi à l'effet que... Si vous prenez juste nos brise-vent qu'on met en place, qui sont là aussi pour la faune, qui sont là pour... Parce que des bandes forestières d'une trentaine de pieds de large, il reste de la place pour la faune, je crois, au travers de ça. Il faut penser que les cultures de bleuets sont d'une lisière au travers de ça d'environ 270 pi de large, je pense que...

**M. Laprise:** Deuxième question. Est-ce qu'il y a possibilité, à partir des aménagements forestiers qui se font, des équipes d'aménagement, d'avoir une collaboration, ces équipes d'aménagement là, si c'était prévu d'avance, pour qu'on favorise justement l'implantation de certains secteurs en bleuétières avec couverture forêt? Parce que je sais qu'il se fait des belles expériences quand même dans le secteur de Normandin, M. Dallaire, vous êtes au courant, qui se font, qui semblent en tout cas vouloir être concluantes là-dessus.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Dallaire.

**M. Dallaire (Jacques):** M. le député, vous connaissez... On ne voulait pas trop le soulever parce que Normandin pourrait le développer, mais c'est évidemment... La corporation de Normandin, le concept qu'elle a développé... Écoutez, il faut bien comprendre également que les entreprises forestières comme Donohue, qui n'est pas la moindre, Abitibi-Consol, Produits forestiers Alliance, sont quand même des entreprises forestières importantes qui ont développé, avec la corporation d'aménagement Normandin, un concept, comme M. le ministre disait tantôt quand on échangeait, bleuét-forêt.

À ce moment-là, le dossier de Normandin qu'on ne veut pas défendre, mais, selon les données qu'on possède, fait en sorte que dans ce nouveau concept

d'aménagement-là, forêt-bleuet, à maturité, l'entreprise forestière va trouver autant de matière ligneuse que si on laisse la plantation comme on la connaît aujourd'hui. Alors, à ce moment-là il y a certainement, dans un groupe de travail avec ces gens-là, la possibilité de trouver... comme on dit, jouer gagnant-gagnant: autant l'entreprise forestière que l'industrie du bleuet et les utilisateurs de l'ensemble des ressources en milieu forestier. Je pense qu'il y a possibilité de trouver des solutions.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, merci, M. Dallaire. M. le député d'Orford.

**M. Benoit:** Oui. Peut-être une courte question, puis laisser les autres députés de la région du Lac poser les questions.

À la page 18, vous nous dites que vous voulez... que «des producteurs, les cueilleurs et l'industrie souhaitent participer et collaborer avec les intervenants à la protection de l'environnement par certaines mesures incitatives». Quelles seraient ces mesures incitatives, que vous voyez?

**M. Dallaire (Jacques):** Écoutez, pour répondre à votre question, nous n'avons pas encore entré en forêt, alors on va laisser les intervenants qui sont habitués dans la forêt à travailler, et les différents ministères ou le ministère des Ressources naturelles, nous proposer des mesures incitatives. On n'est pas encore entré dans le... on demande à entrer. Alors, une fois qu'on sera entré, bien à ce moment-là on pourra s'asseoir et participer avec tous les intervenants.

**M. Benoit:** Parfait.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, merci. À ce moment-ci, je comprends que le temps, la durée des échanges n'est pas terminée. Mais, puisqu'il va être 12 h 30 bientôt, là, j'ai besoin d'un consentement quand même pour pouvoir poursuivre et terminer les échanges. Il y a consentement? Alors, M. le député de Dubuc.

**M. Côté (Dubuc):** Merci, Mme la Présidente. Alors, M. Dallaire, M. Grenon, M. Baril, bonjour. D'abord, je voudrais vous remercier pour le mémoire; je pense que vous avez quand même, dans quelques pages, résumé, quand même de façon très bien, l'industrie du bleuet ici, au Québec, et au Saguenay—Lac-Saint-Jean particulièrement. Sans être alarmiste, cependant votre mémoire parle d'une diminution prévisible des quantités de livres de bleuets qui pourront être cueillis, et on dit à un certain endroit, à la page 5, que ça deviendra une situation catastrophique qui aura pour conséquence, bon, que les coûts vont baisser, etc.

Cette diminution que vous pensez qu'il y aura dans la production ou dans la cueillette des bleuets, vous dites que c'est dû en particulier à l'utilisation des nouvelles techniques forestières, entre autres les équipements, la machinerie. Avez-vous une idée de ce que pourraient être les améliorations à apporter justement pour qu'on puisse arrimer les deux productions de façon à ce qu'une ne fasse pas tort à l'autre? Est-ce que vous avez pensé à certaines solutions qui pourraient être compatibles pour permettre que la production ne soit pas diminuée?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Dallaire.

**M. Dallaire (Jacques):** Écoutez, je pense que... Pour répondre, je pense qu'on a répondu un petit peu tantôt, il y a des essais qui ont été faits, O.K., sous couvert forestier. Ça donne certains résultats mais pas nécessairement de rentabilité. Il y a des concepts — comme la corporation de Normandin a fait — qui font en sorte que les deux productions, que ça soit la forêt et le bleuet, puissent composer ensemble sous des nouvelles façons de faire qui vont régler, je pense, tous les problèmes au niveau des deux ressources, facilement.

Parce que là, dans le moment, écoutez, l'utilisation de certains équipements par les entreprises forestières, puis c'est la nouvelle technologie, on ne peut pas leur enlever ça, puis ils font le travail qu'ils doivent faire avec les équipements qu'ils ont, mais il reste quand même une chose: que ça, ça cause un problème à la ressource bleuet, qui ne peut pas se régénérer.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. le député de Dubuc.

**M. Côté (Dubuc):** Ma deuxième question — très courte — c'est que vous savez que souvent, au printemps ou au début de l'été, il arrive des gels qui sont un petit peu tardifs, comme on dit, et souvent on voit dans les journaux: la production de bleuets est menacée, ou: il y aura des pertes de tant de plusieurs millions de dollars pour l'économie de la région, pour l'économie. Est-ce que présentement vous continuez à collaborer à des recherches pour protéger contre le gel, ou si c'est le ministère conjointement avec le Syndicat des producteurs qui le font? M. Grenon a parlé tantôt, pour le gel, qu'il y avait 270... les corridors, là, pour protéger. Alors, j'aimerais peut-être que vous me donniez une explication sur ça. Est-ce que présentement il y a des recherches supplémentaires qui se font pour ça?

• (12 h 30) •

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Dallaire.

**M. Dallaire (Jacques):** Écoutez, on va prendre tous les moyens et on va inviter les deux paliers de gouvernement — on ne se gêne pas pour le dire — la science dans la santé est rendue tellement loin qu'il doit y avoir également d'autres scientifiques dans l'industrie, d'autres spécialistes. Et je pense que l'industrie du bleuet aurait peut-être avantage à s'associer avec d'autres types de production agricole qui subissent également des pertes pour qu'on puisse investir ensemble. Parce que les producteurs, pour votre information, investissent chaque année un demi-sou la livre uniquement dans les projets de recherche. Et les gouvernements bien sûr y participent, puis on en est même très heureux. Puis on voudrait continuer à participer. Mais c'est bien beau de vouloir, tu sais, de faire en sorte, mais c'est sûr et certain qu'on veut garder nos acquis. Mais on ne contrôle pas.

**M. Côté (Dubuc):** Parce que ces situations-là vont être de plus en plus fréquentes avec les changements climatiques et les écarts de température qu'on a de plus en plus grands. Alors, ça risque de se reproduire si on ne trouve pas de solution. Merci.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Dallaire.

**M. Dallaire (Jacques):** Mais on veut trouver la solution.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, M. le député de Chicoutimi.

**M. Bédard:** Oui, moi aussi, ça va être très bref. Simplement, bien, vous remerciez, moi aussi; je vais me joindre à mes collègues. Évidemment, on est presque tous des députés de la région. On est presque en famille actuellement, ça rend les choses encore plus simples.

Une voix: Il manque le député de Jonquière.

**M. Bédard:** Il manque le député de Jonquière, qui mange des bleuets par contre. Ha, ha, ha! Je trouvais important que vous veniez témoigner de l'importance de cette industrie-là, qui est en croissance d'ailleurs. Et j'ai pris note, entre autres, des chiffres relativement aux exportations: 85 % est exporté à l'extérieur — c'est ce que je comprends — de la production?

**M. Dallaire (Jacques):** Effectivement.

**M. Bédard:** C'est quand même... Je ne pensais pas que c'était aussi élevé. Je trouve ça bien comme moteur économique, en tout cas, et, si on augmente la production, je pense que ça annonce de belles choses.

Dans vos recommandations, vous faisiez état — la deuxième — sur «l'autorisation d'effectuer des travaux mineurs a — il y avait un a là, vous me direz la signification s'il y en a une ou si c'est une erreur de frappe — et sur des chemins forestiers afin de permettre de se rendre à des secteurs de cueillette traditionnels. Je voulais savoir: Actuellement, j'imagine que vous le faites un peu? Pour vous rendre à des secteurs, j'imagine que vous utilisez les chemins forestiers. De quelle façon vous procédez actuellement? Ça, c'est ma première question.

Puis la deuxième, bon: Quelles sont les distances? J'imagine qu'on ne peut pas aller... Pour cueillir le bleuet, jusqu'à quelle distance environ qu'on doit aller? J'imagine que le gel et le dégel ont un impact, puis on le sait. Alors, il doit y avoir quand même une limite méridionale à laquelle on ne peut pas dépasser. Alors, simplement, donc, de me résumer un peu les ententes que vous avez actuellement, puis quel genre d'entente vous souhaiteriez avoir.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Dallaire.

**M. Dallaire (Jacques):** Concernant la question des chemins, il y a probablement des cueilleurs, ou des familles, ou des petits groupes qui veulent se rendre dans des secteurs qu'ils connaissent bien, alors probablement qu'ils peuvent faire des réparations eux-mêmes à leurs frais. Mais, en tant que nous, l'organisation, on n'a pas trouvé encore pour le moment la solution magique. Ce qu'on voulait, c'est avoir des autorisations des ministères ou des ententes avec les entreprises forestières, pour dire:

Bien, écoute, si on va dans ce secteur-là, est-ce que ça peut vous nuire, là? Tu sais, il y a une question de...

**M. Bédard:** De sécurité, aussi

**M. Dallaire (Jacques):** Parce que les chemins, là, ça ne nous appartient pas. Alors, on veut y aller par étape. Alors, ça, si on des autorisations, c'est sûr et certain qu'on va trouver les moyens de faire effectuer les travaux sur les chemins pour se rendre dans des secteurs de cueillette.

En ce qui concerne les limites territoriales, bien, pour vous donner une information, il se cueille du bleuets au lac Mistassini.

**M. Bédard:** Au?

**M. Dallaire (Jacques):** Au lac Mistassini.

**M. Bédard:** Ah oui? Alors, c'est quand même assez haut.

**M. Dallaire (Jacques):** Ce n'est pas en grande quantité, ce n'est pas en grosse quantité mais...

**M. Bédard:** Oui, j'imagine, là. Mais, pour que ça soit intéressant pour la production, il faut que ça soit un petit peu plus près puis qu'il y en ait en quantité suffisante, j'imagine, là, pour... Parce qu'il faut payer l'essence aussi. Il faut se rendre.

**M. Dallaire (Jacques):** Bien, je pourrais vous dire que, si le ministère pouvait nous permettre de trouver des... Nous, on le sait qu'il y en a, des territoires propices à la culture du bleuets, mais le plus rapproché des localités, l'industrie va en tirer des avantages, parce que c'est sûr que, quand tu travailles plus proche de chez toi, c'est plus intéressant économiquement que de travailler plus loin.

**M. Bédard:** Bien, sûrement. Donc, actuellement vous ne vous rendez pas sur ces territoires-là.

**M. Dallaire (Jacques):** Bien, là, écoutez, c'est que le bleuets aujourd'hui, il est cueilli par qui veut le cueillir à l'endroit où il veut le cueillir. Alors, on n'a pas de directive à donner à personne.

**M. Bédard:** Ce que vous voulez, c'est quelque chose de plus encadré, de plus...

**M. Dallaire (Jacques):** Oui.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, merci, M. le député de Chicoutimi.

**M. Bédard:** Merci, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Et, grâce à la générosité de l'opposition, il reste quelques minutes. Alors, M. le ministre, pour le mot de la fin.

**M. Brassard:** Oui. Bien, le mot de la fin, c'est une question. Je reviens sur la question posée par le député de

Dubuc. C'est quoi, les méthodes de récolte, les techniques de récolte qui vous apparaissent — parce que c'est ce que vous dites dans votre mémoire, mais vous ne le précisez pas — comme étant nuisibles à l'apparition du bleuets en forêt?

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** M. Grenon.

**M. Grenon (Paul-Eugène):** O.K. Compte tenu des nouvelles technologies forestières, soit les abatteuses multifonctionnelles...

**M. Brassard:** Multifonctionnelles? C'est ça?

**M. Grenon (Paul-Eugène):** ...ils font du travail en rangée. Donc, le transport de bois se fait par transporteur. Le bleuets, il faut penser que c'est un rhizome qui couve dans le sol, puis, nous, on a tendance à dire que c'est un plan qui est paresseux. Ça fait que, quand il a de la compétition, il ne se développe pas, il reste stagnant dans le sol. C'est ce qui fait que, quand tu passes avec de la machinerie ou tu réussis à... Les compagnies forestières avant, elles «skiddaient» le bois, si on veut, excusez l'expression anglaise, ce qui faisait qu'elles brisaient le rhizome, elles brisaient l'humus qui était au niveau du sol, la matière organique, puis le bleuets fait qu'il sort à ce moment-là. C'est tout ça qui fait qu'il y a moins de bleuets sur le terrain.

**M. Brassard:** Autrement dit, vous êtes en train de me dire, là, que la méthode la plus courante actuellement en vertu du règlement sur les normes d'intervention, ce qu'on appelle la CPRS, la coupe avec protection de la régénération et des sols, qui obligent l'entreprise qui récolte à ne pas dépasser 30 %, à ne pas utiliser plus que 30 %... non, non 30 % et moins de la superficie pour des chemins de débardage...

**M. Grenon (Paul-Eugène):** Exactement.

**M. Brassard:** Ça veut dire que 70 % de la superficie ne doit pas être touchée par le passage des machineries, et c'est ça selon vous qui fait en sorte que le bleuets n'apparaît pas en quantité suffisante. C'est parce que les machines ne circulent pas partout.

**M. Grenon (Paul-Eugène):** Exactement. C'est aussi simple que ça.

**M. Brassard:** Sauf que, elles ne circulent pas partout, vous comprenez pourquoi aussi, c'est pour permettre la régénération naturelle de la forêt. Alors, un beau débat, un beau sujet à discussion pour notre groupe de travail, là.

**La Présidente (Mme Carrier-Perreault):** Alors, merci, M. Dallaire, M. Grenon, M. Baril, de votre participation à votre à cette commission. Votre présentation met fin à nos travaux pour ce matin. Alors, je vais donc ajourner les travaux de la commission jusqu'au mercredi 13 septembre, à 9 h 30, dans cette même salle.

(Fin de la séance à 12 h 38)